

Lettre du P.D.I. à S.M. le Sultan

EN PAGE 3

Démocratie

ORGANE DU PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE — 65, Bd. Danton — Casablanca

Première Année N° 23

Lundi 10 Juin 1957

Prix : 30 fr.



Il a la confiance du Roi et du Peuple

Assemblée Nationale Consultative

EN PAGES 4, 9 et 10

Driss Chraïbi vous parle

EN PAGES 6 et 7

MELOUZA

EN PAGE 4

Investissements allemands en Afrique du Nord

EN PAGE 11

Les Sorcières de Salem

EN PAGE 12

Les événements... et les hommes

Vers une Constitution Nigérienne

La conférence sur la Constitution Nigérienne commence le 23 mai, à Londres. Un total de 80 délégués est attendu pour y assister : ceux-ci comprennent dix délégués de chacune des trois régions, cinq du sud du Cameroun, 18 officiels britanniques, et des représentants de la plupart des partis nigériens. La conférence doit durer trois semaines.

Parmi les plus importants personnages arrivant actuellement à Londres, on relève le Dr. Azikiwe, Premier ministre de la Nigeria de l'Est, le Chef Awolowo, Premier ministre de la Nigeria de l'Ouest, et le Saraduna de Sokoto, Premier ministre de la Nigeria du Nord, ainsi que le

Dr Enderly, leader de la délégation du Cameroun du Sud et chef du parti du Congrès National Camerounais. Il y aura également au congrès le ministre fédéral des Transports, Malam Abubakar Tafawa. Malam est actuellement en Hollande, où il étudie les questions relatives à la navigation qui pourront être utiles à l'organisation nigérienne de la navigation Niger-Bénoué. M. Malam, on doit le mentionner, est le plus fréquemment présenté comme le futur Premier ministre de la Fédération Nigérienne. Il projette, après la conférence de Londres, de faire le voyage à La Mecque avant de retourner en Nigeria.

DELIVRER LE GHANA des vestiges colonialistes

Le Dr N'Krumah, Premier ministre de Ghana, a déclaré à Accra que les Anglais seraient les bienvenus au Ghana comme « fonctionnaires employés », non comme « fonctionnaires chefs ». Il parla de la question de l'expatriation des fonctionnaires à un dîner d'adieu en l'honneur de Sir Charles Arden Clarke, le Gouverneur Général qui se retire.

« Nous désirons que l'on comprenne qu'il est de notre devoir de délivrer Ghana de tout vestige de colonialisme. Nous avons fait comprendre clairement notre politique : que ceux qui veulent rester avec nous soient les bienvenus. Quant à nous,

nous ferons tout notre possible pour qu'ils soient heureux, mais nous voulons qu'ils restent comme fonctionnaires employés et non comme fonctionnaires chefs. Nous comptons sur eux pour faire entièrement équipe avec nous et pour servir au mieux dans l'intérêt supérieur du Ghana. Il ne doit plus rien subsister de la loyauté antérieure au Colonial Office et au gouvernement du Royaume Uni. Si le cas se présentait à eux d'être amenés à devenir les instruments d'une politique contraire à leur conscience ou à leur opinion, qu'ils soient alors suffisamment honnêtes envers eux-mêmes et qu'ils choisissent de se retirer. »

Un nouveau plan du F.L.N. pour la paix en Algérie

N.C. Pressedienst, bulletin d'information de langue allemande spécialisé dans les nouvelles d'Afrique du Nord, publie la nouvelle suivante :

Le Front de Libération National Algérien aurait mis au point un nouveau plan de paix pour l'Algérie. Ce plan qui devrait recevoir l'approbation du gouvernement français serait en réalité destiné à jeter les assises d'un stade provisoire et intermédiaire dans le cadre duquel pourrait s'ouvrir de véritables négociations.

Le F.L.N. subordonnerait l'ouverture de négociations à l'acceptation de six points par le gouvernement de Paris. Ces six points sont considérés par le Front comme la synthèse provisoire de thèses jusqu'à présent opposées.

Ces points sont les suivants :

- 1° — Evacuation des unités de choc (Parachutistes, CRS ...) de l'Algérie.
- 2° — Abolition de l'état de siège en Algérie.
- 3° — Abrogation des mesures et des tribunaux d'exception existant en Algérie.
- 4° — Libération des prisonniers politiques algériens.
- 5° — Epuration de la Police et de l'Administration en place des éléments ultras, ou compromis dans la répression parce que dangereux pour l'objectivité nécessaire à l'élaboration des conditions requises pour faire procéder à des élections libres, au scrutin secret et sans passion.
- 6° — Création d'une administration provisoire en Algérie avec la participation du F.L.N.-A.L.N.

Cette administration provisoire comprendrait le transfert d'une bonne part des services policiers à l'A.L.N. et l'installation officielle des Comités Spéciaux du F.L.N. déjà existants. Ces comités, forment l'infrastructure existante du F.L.N. en Algérie. Ces comités travailleraient en collaboration avec les municipalités existantes avec cependant l'exclusion des éléments algériens collaborateurs qui pourraient y appartenir.

Ces conditions qui n'ont pas encore été officiellement présentées par les dirigeants du F.L.N. gardent un caractère d'informations officieuses. Nous les publions donc comme telles.

BANQUE D'ETAT DU MAROC SITUATION PROVISoire

AU 31 MARS 1957

ACTIF

Encaisse-or	Frs :	8.198.967.361
Disponibilités à l'étranger	«	14.777.677.856
Portefeuille - Titres	«	817.344.703
Portefeuille - Effets (y compris escomptes et rachats d'effets publics)	«	45.279.199.273
Monnaies diverses	«	945.589.360
Correspondants hors du Maroc	«	2.267.904.774
Correspondants au Maroc	«	800.966.625
Comptes débiteurs et Comptes spéciaux (y compris avances sur effets publics)	«	26.615.672.909
Gouvernement Marocain (Zone Sud)	«	15.000.000
Avances (Convention du 30 juin 1947)	«	2.800.000.000
Gouvernement Marocain (Zone Nord)	«	7.043.696
Immeubles	«	100.000.000
Régime de prévoyance du Personnel	«	1.786.389.688
Comptes d'ordre et divers	«	2.378.035.055

Frs : 106.789.791.306

PASSIF

Capital	«	46.200.000
Réserves	«	1.131.550.000
Billets de banque en circulation, francs	«	67.799.315.495
« « « hassani	«	67.716
Effets à payer	«	43.993.447
Comptes créditeurs et Comptes spéciaux	«	8.722.136.077
Trésor Public à Paris (Compte d'Opérations)	«	17.834.025.853
Gouvernement Marocain (Zone Sud)	«	2.960.348.540
« « (Zone Nord)	«	168.650.810
« « (Zone de Tanger)	«	413.558.475
Régime de Prévoyance du Personnel	«	1.810.146.224
Comptes d'ordre et divers	«	5.859.798.659

Frs : 106.789.791.306

Certifié conforme aux écritures
Le Directeur Général
de la Banque d'Etat du Maroc
Signé : François BIZARD

Un message de Nasser au Dr N'Krumah

L'ambassadeur d'Egypte au Maroc, M. Sayed Abdel Meguid Ramadan, a fait parvenir un message personnel de politesse du colonel Nasser au Dr. N'Krumah. Cet échange de correspondance, commencé par une note du Dr. N'Krumah au colonel Nasser, a eu lieu parce que le Ghana n'a pas pu inviter l'Egypte aux fêtes de l'Indépendance en mars dernier.

En effet, à ce moment-là, Grande-Bretagne et Egypte avaient suspendu leurs relations diplomatiques. Or, c'était la Grande-Bretagne qui avaient envoyé les invitations du gouvernement de Ghana. Cet échange de correspondance a maintenant ouvert les relations diplomatiques entre le Ghana et l'Egypte.



OLYMPIC = FILTRE

Les événements... et les hommes

Le Bureau Politique du P.D.I. chez Sa Majesté le Sultan

Le Bureau Politique du Parti Démocrate de l'Indépendance à la tête duquel se trouvait Mohamed Hassan Wazzani, s'est rendu samedi 8 juin au Palais Impérial où il a été reçu en audience par Sa Majesté, afin de lui exprimer le désir pressant du peuple marocain de voir Son Altesse le Prince Moulay Hassan intronisé Prince Héritier du Trône Alaouite.

Le Bureau Politique a insisté sur la popularité du Prince Moulay Hassan, le plébiscite dont il est toujours l'objet chaque fois qu'il se montre en public est la marque de l'amour et de l'affection que lui porte le peuple.

Compagnon d'exil de Sa Majesté et son collaborateur le plus intime, Son Altesse Royale le Prince Moulay Hassan a remarquablement rempli les fonctions que Sa Majesté lui a confiées.

Chef d'Etat-Major Général, Régent du Royaume, Moulay Hassan a loyalement servi le Trône et le Peuple.

Sa Majesté a d'ailleurs insisté sur l'unanimité du Peuple et de l'élite marocaine désireux de voir le Prince Moulay Hassan devenir Héritier du Trône.

Au cours de cette audience Sa Majesté a rappelé que le Prince a été élevé au milieu du peuple, et dans son amour, et que, grâce à sa vaste culture, et à sa haute probité morale, il s'est montré digne des grandes destinées qui l'attendent.

La lettre du P.D.I. à Sa Majesté

Casablanca, le 6 Juin 1957

Louange à Dieu Seul !

*A Sa Majesté Royale
Grand Monarque du Maroc
Sidi Mohammed V
Que Dieu fortifie Son pouvoir et
Assure Son Triomphe !*

Sire,

Le Parti Démocrate de l'Indépendance, fidèle à Votre Auguste Personne, et à votre prestigieux Trône alaouite, a l'immense joie de venir, par l'intermédiaire de son Bureau Politique, exprimer son désir ardent et sincère de voir Votre Majesté daigner satisfaire la demande du peuple marocain tout entier de voir introniser Son Altesse Royale le Prince Bien-Aimé Moulay Hassan — que Dieu le protège ! — Prince Héritier de votre trône d'une façon solennelle et ce, pour officialiser une situation que le peuple marocain n'a cessé d'approuver.

Et si la politique colonialiste dans les moments pénibles que notre pays a traversés avant son Indépendance, a essayé de s'opposer à la réalisation de cette aspiration unanime de la Nation, parce qu'elle connaissait les qualités de Son Altesse Royale — ses qualités d'ardent patriote et de fidèle disciple de la noble politique de Votre Majesté — le Maroc libre et indépendant a le droit de réaliser cette aspiration sous l'égide de Votre Majesté.

Ce désir unanime de la Nation de voir Son Altesse Royale Moulay Hassan devenir Prince Héritier s'est affermi et s'est imposé de façon plus tangible que par le passé, tout particulièrement après que Son Altesse eût prouvé ses capacités et ses dispositions à assumer les lourdes responsabilités que Votre Majesté lui a confiées depuis l'avènement de l'Indépendance et dont Son Altesse s'est remarquablement acquittée avec courage, bonheur et succès.

Nous avons le grand espoir de voir cette aspiration pressante du peuple se réaliser rapidement dans l'intérêt de la Patrie et du Trône.

Nous souhaitons longue vie à Votre Majesté, afin qu'Elle continue à guider les destinées de la Patrie et nous souhaitons longue vie aussi à Son Altesse Royale le Prince Héritier et aux Nobles membres de la Famille Impériale. Veuillez Dieu les protéger !

Daigne Votre Majesté accepter nos sentiments d'admiration et notre attachement à Votre Noble Personne.

*Le Secrétaire Général
du Parti Démocrate de l'Indépendance
MOHAMED HASSAN WAZZANI.*

EDITORIAL

NEGOCIER LE RETRAIT DES TROUPES ETRANGERES

A plusieurs reprises, nous avons dans les colonnes de ce journal et dans celles d'« Ar-Raï Al-Amm », soulevé le problème de la présence de troupes étrangères sur notre sol national.

A cette heure, où la guerre d'Algérie continue d'ensanglanter la terre nord-africaine, des événements graves viennent de se produire en Tunisie entre les troupes françaises et les autochtones. Le Maroc lui-même n'a pas été épargné, et l'incident de Taouss dans le Tafilalet, met en évidence l'opportunité de la clarification d'une situation qui pèse de tout son poids sur les relations Maroco-Françaises.

Le peuple marocain ne conçoit pas que l'Indépendance soit compatible avec la présence de troupes étrangères sur notre territoire. Il est difficile pour un peuple à la genèse de sa liberté de sentir peser sur lui et sur sa patrie, une présence qui n'est pas autre chose qu'une survivance d'une époque révolue.

Ce qui vient de se produire à Gabès, peut demain se produire au Maroc. Le devoir du Gouvernement est de le prévenir. Pour ce faire, un seul moyen : entamer des négociations immédiates en vue du retrait rapide des troupes étrangères qui se trouvent encore aujourd'hui dans l'Empire Chérifien.

En ce qui concerne les troupes françaises, Paris met en avant l'article II du protocole du 2 mars 1956, qui stipule que « le statut de l'armée française au Maroc demeure inchangé durant la période transitoire ».

L'interprétation de cet article II a fait l'objet d'une correspondance entre le Président Bekkaï et Monsieur Christian Pineau. Dans sa lettre, le Président du Conseil marocain demandait qu'une commission mixte soit désignée aux fins d'examen de l'article II du Protocole du 2 mars.

Malgré la réponse favorable de M. Christian Pineau, les choses sont restées au point mort.

Après les incidents de Fom-El-Hassan, d'Ain-Chair, de Kariat-ba-Mohamed, et plus près de nous de Taouss, il s'avère indispensable de mettre fin à un état de fait qui compromet notre indépendance, que nous ne pouvons affermir et consolider qu'après le départ des troupes étrangères de notre pays.

Le principe des alliances n'est pas condamnable en soi, mais il réclame une égalité, tant dans la négociation, que dans les obligations. Il n'est pas juste que la France nous pose comme préalable aux retraits de ses troupes, un traité de défense commune. C'est là une façon d'aborder le problème des négociations, inadmissible pour la Nation libre qu'est le Maroc.

Nous entendons choisir librement nos alliances et nous ne voulons pas qu'elles nous soient imposées.

La France doit comprendre qu'il est temps pour elle de faire preuve de sagesse et de compréhension. Le peuple marocain qui voit chaque jour, sur ses routes, ses pistes, dans les rues de ses villes circuler des soldats autres que ceux des Forces Armées Royales, ne comprend guère comment à l'heure de l'Indépendance, il demeure dans sa ville, dans sa campagne des soldats qui ne soient pas marocains.

Il n'est pas supportable que des unités armées étrangères continuent à se renforcer et à moderniser leurs installations comme si elles avaient l'intention de rester éternellement chez nous.

Pendant qu'il en est temps, il faut que les nations qui entretiennent sur le sol marocain des forces armées comprennent que le peuple du Maroc pourrait devant la répétition de certains incidents qu'il considère comme des provocations, répondre par des réflexes graves, qui seraient aussi des réflexes de légitime défense.

Le Gouvernement de Rabat au lieu de remettre chaque jour au lendemain la solution de problèmes graves, au lieu de finasser en créant des commissions qui ne régleront rien, devrait prendre le taureau par les cornes et poser ouvertement et publiquement aux nations intéressées le retrait de leurs troupes de notre territoire.

D'énervement en énervement, et les troupes étrangères envers les Marocains, toute cohabitation, que nous souhaitons paisible et amicale, deviendra impossible.

« Démocratie »

Assemblée Nationale Consultative

L'Opposition à l'assaut du Gouvernement

Les séances de travail qui se déroulent actuellement à l'Assemblée Nationale Consultative, et qui ont pour objet l'étude du budget d'équipement, ont vu défiler à la tribune de l'Assemblée, certains collègues du Ministre de l'Economie Nationale, venus apporter à ce dernier, aide et assistance, pour le sauver de la situation très critique où l'avaient placé les membres de l'Assemblée.

Il est à remarquer que l'actuelle session se caractérise, non par la monotonie, mais bien plutôt, par des interventions énergiques vivantes et bien documentées de certains membres de l'Assemblée — particulièrement de nos camarades, Hadj Ahmed Maninou, Moakit, Hilali et Kettani. Nous reproduisons par ailleurs certains extraits de ces interventions qui furent suivies par l'Assemblée avec un vif intérêt.

On se demande parfois, tant Monsieur le Président tend à orienter le débat vers un panegyrique élogieux du ministre en exercice de l'Economie Nationale, s'il y avait intérêt à créer une assemblée dite — représentative, pour contrôler l'action du gouvernement.

Monsieur le Président a d'abord acculé les membres de l'Assemblée Consultative à se réunir pour l'étude du budget d'équipement, d'une façon précipitée, puisqu'il ne leur fut octroyé que cinq jours pour étudier le rapport présenté par le Ministre de l'Economie Nationale.

Cette hâte intéressée, étudiée, voulue, ayant pour but d'empêcher les délégués d'approfondir l'étude du dossier, est un moyen destiné à protéger le gouvernement contre les critiques judicieusement préparées.

On a l'impression que l'on désire obliger les députés à enterrer n'importe quelle action gouvernementale par n'importe quel moyen.

UN PRESIDENT ET UN MICRO

Monsieur le Président de l'Assemblée a laissé, arbitrairement, toutes facilités aux ministres pour interrompre les orateurs. Quant au délégué de l'opposition, Monsieur le Président a toujours trouvé l'occasion de les interrompre et de les empêcher d'intervenir, n'hésitant pas, dans un langage nuancé, à formuler des menaces dans un style, dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a rien de démocratique.

Dépassant son rôle d'arbitre qui le place à la tête de l'Assemblée Nationale Consultative, le Président a été, dès lundi matin, faire au micro de la Radiodiffusion Nationale Marocaine l'apologie de ses camarades de parti, dénigrant par la même occasion ses collègues de l'opposition, en les désignant par les qualificatifs de destructeurs et de démagogues.

Mais, au fait, qui sont les destructeurs, qui sont les démagogues ? Sont-ce ceux, qui apportent une critique objective et honnête, destinée à éclairer l'opinion et à orienter l'action gouvernementale dans le sens de la justice, de la garantie des libertés individuelles et publiques dans un climat propice à une relance économique, où sont-ce ceux qui veulent étouffer la liberté, et qui, non satisfaits des enlèvements, des emprisonnements, de l'injustice et de l'insécurité qui troublent le pays, pratiquent une politique de bluff gravement préjudiciable aux intérêts les plus clairs de la Nation.

Les destructeurs sont ceux qui, ayant le pouvoir en main depuis huit mois, refusent d'en user d'une façon constructive et nationale, se complaisant à patauger dans l'incohérence, l'incompétence, la désorganisation et l'appauvrissement quotidiennement accéléré de notre pays.

Qu'ont-ils fait ces destructeurs pour renouveler le niveau de vie des masses laborieuses, qu'ont-ils fait pour opérer une relance économique, qu'ont-ils fait pour ramener les enlevés, qu'ont-ils fait pour châtier les assassins, qu'ont-ils fait pour asseoir la justice d'une manière solide ? Il y a des limites à l'indécence, Monsieur le Président, et vous ne pouvez pas par une simple déclaration verbale, faire d'un gouvernement dont l'échec est lamentable un gouvernement d'action positive. Vos satisfécit ne trompent personne et il y a belle lurette que le peuple a compris et que les déclarations gratuites n'ont plus d'effet sur lui.

UN BUDGET ALEATOIRE

D'ailleurs, ils étaient bien nerveux, ces ministres qui avaient « réussi ». Ils ont eu des attitudes indignes d'hommes d'Etat. C'est ainsi, que Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale n'a pas hésité à interrompre rageusement Ali Kettani, au moment où celui-ci, s'adressant à sa personne, disait :

« Votre budget existe sur le papier, mais ce n'est pas un véritable budget d'équipement. »

Un peu plus tard, le Ministre donna encore un significatif exemple de la manière dont il entend tenir compte des observations des membres de l'Assemblée. Lorsque le même Ali

REMARQUES PRELIMINAIRES

Il est à noter, ce qui est regrettable pour nos débuts dans l'exercice des institutions démocratiques, que Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Consultative, n'arrive pas à s'é-

lever au-dessus des querelles partisans, s'efforçant de rester l'homme de son parti et le défenseur imprudent et maladroit de ses camarades au pouvoir.

MELOUZA

La tragédie de Melouza vient d'ensanglanter encore un peu plus la terre algérienne. Melouza était un village, comme tous les autres des montagnes algériennes, accrochant à flanc de roches, ses cubes de terres habitables. Dans la nuit du 28 mai, une bande armée descendit des montagnes toutes proches et emmena de forces les hommes valides des mechtas pour les massacrer dans la petite bourgade de Casbah, située à quelques kilomètres de Melouza.

Trois jours plus tard, la nouvelle propagée par les soins du cabinet de M. Robert Lacoste se répandait dans le monde, causant une émotion légitime parmi l'opinion tant française qu'internationale. Dès la nouvelle parvenue à Paris, M. René Coty, Président de la République Française, prononçait une allocution radiodiffusée où il prenait le monde à témoin de la sauvagerie inhumaine d'une pareille tuerie. Parallèlement, la presse française et les services de presse des ambassades françaises multipliaient la diffusion des versions officielles du massacre et les cadavres de Melouza devenaient par la force de l'orientation imprimée, une arme psychologique de premier ordre.

Il va de soi, que nombre d'honnêtes gens ont pu être troublés par cette orchestration de la nouvelle boucherie algérienne, bon nombre d'intellectuels favorables à l'évolution pacifique du problème algérien furent même troublés au point de lancer un appel au F.L.N., lui demandant de désavouer les auteurs de la tuerie.

Le coupable désigné était le F.L.N. Le F.L.N. réclama alors l'envoi d'une commission d'enquête afin de prouver son bonne foi.

C'est au gouvernement français de faire la preuve de cette affirmation. Certains éléments rendant en effet cette affaire obscure, pour mieux, le comprendre, il faut reprendre la chronologie des faits.

— Le mardi 28, vers 8 heures, des bergers des environs de Melouza voient arriver des groupes d'étrangers.

— Les mêmes, de 8 heures à midi, constatent que les hommes des villages du douar sont dirigés, attachés les uns aux autres, vers Casbah.

— Les mêmes, de 13 à 18 heures, voient passer et repasser un avion d'observation.

— Les mêmes s'enfuient vers Ain el Haniane situé à trois kilomètres de Casbah environ. Il s'y trouve un escadron (sur halftracks) du 8ème Chasseurs — qui vient de constater le meurtre dans une maison, à 500 m. de là, en direction de Casbah, d'un ancien garde-champêtre et de ses quatre fils.

— Les militaires font demi-tour.

— L'avion ne tourne plus.

— Il est 19 h. 30 : le massacre commence.

— Les femmes et les enfants se sont enfuis. Il est impensable que l'escadron d'Ain el Haniane n'ait pas été alerté.

Le mercredi 29 au matin, des éléments militaires sont prévenus et viennent constater.

Le jeudi 30, à l'aéroport d'Ain Arnat (à 100 kms de Casbah) près de Sétif, le ministre-résident inaugure une stèle. Des hélicoptères (vus par les journalistes) décollent à côté de lui, emportant des sacs de chaux. On sut plus tard que cette chaux était destinée à recouvrir les

cadavres dans les fosses communes. On ne dit rien officiellement et les autorités civiles affirment n'avoir pas été prévenues. Le jeudi 30, dans la nuit, on apprend le massacre à Alger : il est 1 h. 15.

Le vendredi 31, un hélicoptère transporte dix journalistes d'Alger à Melouza. Ils font le trajet en 1 h. 1/4. Ils recueillent sur place des renseignements officiels de la bouche d'un officier. Il y a eu massacre. Combien de victimes ? Officiellement 303 morts et une quinzaine de blessés. Mais les morts ont été enterrés. Ainsi :

— Le premier crime découvert, on est en droit de supposer la présence de criminels : pas de réaction pourtant après cette découverte, sinon une patrouille aurait évidemment poussé jusqu'à Casbah, seule agglomération proche où recueillir des renseignements.

— Les bergers, les femmes et les enfants s'enfuyant sont passés à Ain el Haniane.

— Le massacre a été découvert mercredi 29 vers 8 heures.

— Il ne fut connu officiellement que vendredi matin à 1 h. 15. Il eut dès lors les résonances que l'on sait.

A ces constatations on peut ajouter d'autres précisions troublantes. A Paris un journaliste se voit donner par les services du Ministère de la Défense Nationale, le nom d'un chef du maquis M.N.A. dont la popularité locale aurait été à l'origine du massacre de Casbah. Or, non seulement il n'existait aucun maquis M.N.A. dans la région de Melouza, mais encore le nom communiqué n'était autre que celui d'un responsable militaire de l'Armée de Libération Algérienne (F.L.N.) qui se trouvait à Tunis au moment des événements. Le F.L.N. met en relief le fait que ce massacre se produisit à un moment où les autorités françaises ont besoin de se faire une virginité. M. Lacoste entend en effet demander l'utilité de sa présence à Alger et postuler par la force des événements la prorogation de son mandat.

La solution d'une commission d'enquête internationale est à coup sûr la meilleure et la seule capable de mettre les auteurs de la tuerie collective devant leurs propres responsabilités. Mais il ne faut pas que cette commission d'enquête soit uniquement constituée par des représentants ayant l'approbation du ministre-résident. Cette commission d'enquête doit être placée sous l'égide de l'O.N.U. et d'une totale liberté d'action. Les témoins ne doivent lui être imposés, pas plus d'ailleurs que son emploi du temps.

Il est impensable que les informations sur cette affaire soient pesées à sens unique. Il faut faire la lumière et, vite, avant que les témoins disparaissent et soient introuvables.

Il faut que l'O.N.U. enquête à Melouza. Si le gouvernement français s'y refuse, la cause sera alors entendue et nous saurons à quoi nous en tenir. Aucune excuse, aucun échappatoire ne pourra justifier le refus par la France de cette commission des Nations-Unies. La vérité sur Melouza doit être connue et cette vérité permettra de voir l'affaire d'Algérie sous son vrai jour. Entre les morts Dieu reconnaît les siens, mais les vivants ont le droit de connaître leurs vertus.

« DEMOCRATIE »

(Suite en page 9)

LES VIERGES SALES

« L'Algérie, vous la connaissez ? Vous y êtes allé ? Ces tortures, vous les avez constatées ? Les baignoires, les magnétos, vous les avez vues ? — Alors, de quoi vous mêlez-vous ? De quel droit protestez-vous ? » L'honnêteté exigerait donc qu'on se taise et qu'on s'abstienne, qu'on s'en tienne au doute, à une sage prudence.

Curieuse prudence, pourtant ! Statique, immobile, stérilisante. Cet homme prudent ne cherche pas, il n'est pas inquiet, il ne s'interroge pas, il fait le mort, il joue à la momie, d'avance il récuse — par prudence — les témoignages, les lettres, les récits qui ébranleraient sa juste tranquillité.

La prudence, pourtant, n'est d'ordinaire qu'une qualité de la démarche, qu'une modalité de la conduite. Quand j'avance prudemment, j'avance quand même, et c'est la prudence, justement, qui me permet d'avancer, qui m'empêche de trébucher ; elle détermine ma progression, elle conditionne mon avancement : au bout, il y a la certitude, il y a un résultat. Ainsi procède Descartes, son doute méthodique lui rend possible la découverte des principes, il constitue la forme même de son raisonnement, l'outil, l'instrument qu'on abandonne, la tâche achevée : le doute se dépasse, il dévoile la vérité.

L'homme prudent, au contraire, n'en veut pas. Il s'arrête à mi-chemin, dans un creux, il se met, lui et son jugement, entre parenthèses : « Comment voulez-vous savoir ? On dit tant de choses... » Là-dessus, on s'enferme dans sa prudence, on s'y engouffre, on y est au chaud, à l'aise, pas d'angoisse, on ne craint rien, surtout pas l'évidence, on a bouché tous les trous ; c'est douillet, réconfortant, l'âme sereine dort en paix, elle ronronne, se caresse, c'est une vierge timide. Aux autres l'impureté, le mensonge, la politique et ses compromissions, à moi la bonne conscience, à moi les anges et les chérubins.

Seulement, il y a aussi des anges de mort, des anges noirs, l'habit ne fait pas le moine, ni Tartuffe le chrétien, la sorcière se déguise en fée — et l'âme du juste cache quelquefois un sagouin.

Jouer à cache-cache avec la vérité, tuer à distance et par procuration, s'aveugler à l'évidence — est-ce donc là votre prudence ? Le sens commun, bêtement, appelle ça de la lâcheté. On n'entend rien ? C'est qu'il n'y a rien à entendre ; on ne voit rien ? Il n'y a donc rien à voir, le tour est joué, le problème résolu, on a fait un syllogisme, et l'on est content : on s'est engagé en se dégageant, on s'expose en se dissimulant, coup double, à toi de jouer, à toi de crever. Le jugement est remis à huitaine, mais ta mort, c'est pour demain. Prudence qui laisse la peau sur les os, la vie sauve, l'âme intègre. La mort, c'est pour les autres, c'est la ration du soldat, avec les cigarettes et le quart de vin, c'est bon pour lui, et c'est meilleur pour l'Algérien. D'ailleurs, qu'on ne raconte pas d'histoire, il meurt proprement, il n'y a pas de tortures.

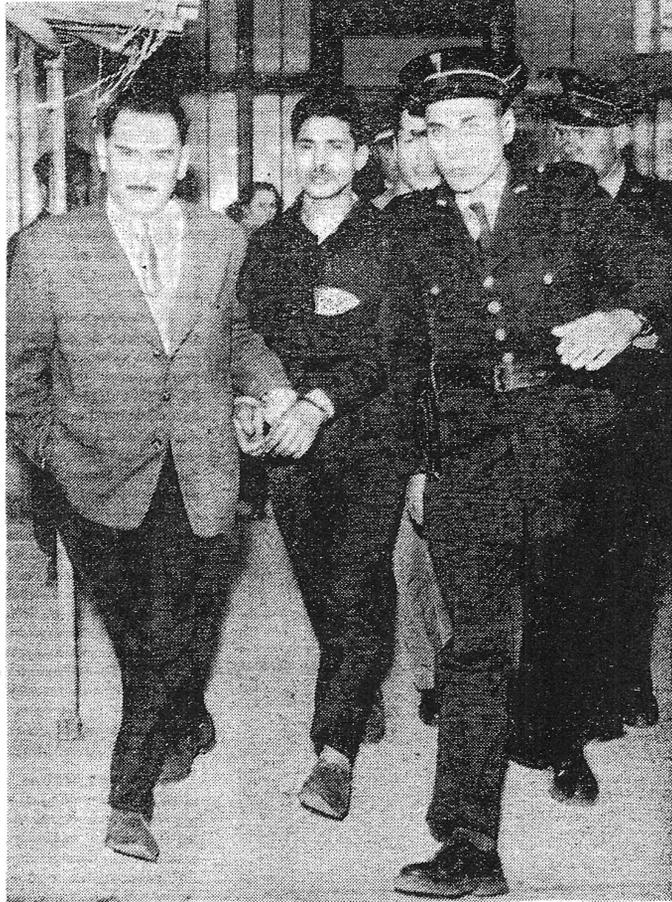
Pourtant, si l'on pratiquait le doute cartésien ? Si l'on renonçait à l'attitude passionnelle pour voir juste et entendre clair ? Ça serait, bien sûr, assez troublant. Parce que, du coup, il ne s'agit pas d'idées, ni de raisons, ni d'impressions, il s'agit de faits, et le fait se caractérise par son extériorité, il n'est pas en moi, mais hors de moi, c'est chose publique, constatable, observable, c'est un objet qui ne se dissout pas dans la conscience, qui la contraint et la force, qui s'impose. Le DOSSIER JEAN MULLER, la brochure DES RAPPELÉS TMOIGNENT, les LETTRES publiées dans FRANCE-OBSERVATEUR, la gerbe d'atrocités qu'a recueillie P.H. Simon dans son livre CONTRE LA TORTURE, les récits, les dépositions de maints témoins — ce sont là des faits, des choses, et les récuser d'embles, en blanc, les qualifier a priori de mensonges, c'est manquer d'objectivité, c'est justement renoncer à la prudence, et faire preuve de précipitation : il n'y a pas de problème, puisque d'avance on l'a nié.

Ainsi se comporte l'homme « prudent ». Il se dit objectif, il n'est que passionné ; il suspend son jugement, mais il lui substitue le préjugé ; il ne prend pas la peine de regarder,

il a déjà vu ; il ne comprend pas, il interprète, à toute question il a réponse : saisit-on un journal ? Il démoralise la nation ; on inculpe Bourdet, on emprisonne Evelyne Lavalette ? Ils trahissent et complotent. C'est évident, ça crève les yeux. Inutile d'intervenir, il n'y a qu'à laisser faire, les dirigeants sont là pour ça. Soi-même, on s'abstient.

Cette abstention-là, elle s'appelle complicité.

Sa tranquillité pourtant, permet leur agitation, et sa passivité, leurs crimes. Sa prudence conditionne leurs égarements ; ce pourquoi elle est elle-même une imprudence coupable, qui participe à la mort des autres, et la provoque aussi. Car il y a une relation entre toi et moi, moi et les autres, il y a une genèse réciproque de l'un par l'autre, les actes se déterminent mutuellement, ils s'entrechoquent, s'interpénètrent.



A chacun ses responsabilités.

Complicité tacite du confident de tragédie, de l'assistant de laboratoire ; on n'a pas le premier rôle, modeste oblige. Il suffit d'écouter et de se taire, ou de passer les instruments ; les autres, les bérés rouges et les casquettes préfectorales, se chargent du reste. C'est un apprentissage, l'analphabète du crime se fait la main à distance : c'est plus propre, et ça ménage les scrupules, la morale est sauve, et les principes, garantis.

L'inconscience du crime ne l'excuse pas. Trop facile de jouer à l'ingénu, ou au sophiste, trop facile de nuancer, de distinguer, et de limiter sa responsabilité, c'est bon pour une Société, anonyme ou pas, c'est une raison sociale, ce n'est pas une justification morale, ni politique. L'inconscience désigne ici une fuite, une échappée dans la mauvaise foi, l'enlèvement volontaire dans le mensonge, la volonté ferme de ne pas savoir, de ne pas voir, le non obtus et criminel de la conscience peureuse.

Cette conscience-là suit la lettre, mais elle tue l'esprit. Elle découpe, analyse, isole et décortique, d'un contexte elle extrait l'élément : je suis bureaucrate, ou comptable, ou rentier, je fais comme Candide, je cultive mon jardin, il y a une clôture et je n'empiète pas sur les plates-bandes du voisin. Chacun pour soi et, pour tous, la République, moi, je n'y suis pour rien. Peut-on m'imputer des crimes, des tortures auxquels je n'ai point participé, que j'ignore, le journal, ce n'est pas une référence, peut-être que je désapprouve ? Il y a les autres et moi, le rentier et les paras, l'homme tranquille et les agitateurs.

trent. Cette relation-là n'a rien d'accidentel, de fortuit, elle n'est pas locale, régionale non plus, elle caractérise la condition d'homme, elle s'y enracine. A chacun ses responsabilités, à chacun celles de tous les autres.

Se réfugier dans un confortable quant-à-soi, c'est donc assumer, dans un silence complice, le crime des autres, c'est être soi-même criminel, non pas métaphoriquement, mais à pleines mains, à mains de boucher, à mort en veux-tu, en voilà.

A quoi bon, dès lors que l'on accepte, que l'on traite, que l'on donne arme blanche, à quoi bon protester, s'indigner, espérer mieux d'un nouveau gouvernement ? Il est vrai que l'homme prudent murmure « au fond » de son cœur, s'insurge dans « le tréfonds » de son âme, espère dans le « secret » de sa conscience : il a choisi le baillon, ferme-là et il la ferme, garde-à-vous, garde-à-soi, salut militaire et chapeau bas, toute sa vie il rampe, jamais de quartier libre pour la révolte rédemptrice et la juste colère.

Colère du juste qui a choisi de vivre debout, dans la plénitude de l'existence intégrale, rachat de l'homme qui refuse et ne plie pas : le hors-la-loi-du-crime, le juste selon l'esprit, témoigne de l'homme dans sa vérité.

La chance de la France en Algérie, elle est là, justement, dans cette insoumission au crime, dans le refus inconditionné d'hommes qui ont préféré, à la couardise du citoyen prudent, la vertu rédemptrice de l'existence exposée.

M. MASCHINO

LITTÉRATURE NORD-AFRICAINE

Quand, dans le N° 17 de ce journal, Maurice Maschino consacra un article au roman de Mouloud Feraou sous le titre « Les Chemins qui montent » et le sous-titre « ou le roman d'un faux-monnayeur », j'écrivis au « faux-monnayeur ». Que l'on ne hâte pas de juger, si du moins il y a à juger. Au fait, mon père ne disait-il pas que « tout jugement, toute affirmation comportent une grande dose d'ignorance » ?

J'écrivis donc au « faux-monnayeur » (pardon : à Mouloud Feraou). Je lui signalai l'article de Maschino, lui conseillai d'expliquer son livre et lui demandai un exemplaire dudit livre : je ne l'avais pas encore lu. Cela doit vous sembler illogique — ou qualifiable de tout autre qualificatif de votre choix, n'est-ce pas ? Pourtant ne jugez pas encore et comprenez-moi bien : primo, il me semblait à priori impossible qu'un Algérien (et Mouloud Feraou est Algérien, je dirai même : Kabyle) pût, dans l'Algérie actuelle, se payer le luxe d'être « un faux-monnayeur » ; secundo, mon Dieu ! nous ne sommes pas nombreux comme écrivains nord-africains — et, là encore, n'est-ce pas mon père qui parlait de « coudes à serrer » et de « fagots de bois » ? (Cf. les fables arabes et les fables de La Fontaine).



Ayant une vie pendant un temps déterminé nous sommes responsables de cette vie et de ce temps.

Mouloud Feraou attaqua — et j'en fus triste. Maurice Maschino contre-attaqua — et j'en fus plus triste encore. Parce que :

— 1 — Mouloud Feraou ne dit pas dans son article ce qu'il avait fort bien dit dans son livre ;

— 2 — Maurice Maschino ne sut que répondre du tac-au-tac — et, parce qu'il est professeur de philosophie, j'ai vainement cherché trace de sa philosophie dans sa réponse ;

— 3 — l'un et l'autre avaient là une occasion unique de « sortir de leurs individus », de faire éclater leur cercle individuel, professionnel ou notional et ce aux dimensions de l'Univers et rejoindre ainsi les grands thèmes universels (combien de gens m'ont dit avec orgueil : d'abord je suis Français et je n'y peux rien !) ;

— 4 — Maurice Maschino, Français vivant au Maroc, et Mouloud Feraou, Algérien écrivant en français, cela ne signifiait-il pas (ou alors je rêve sur toute la ligne) une bonne claire équation près d'être résolue ? Elargir cette équation à plusieurs inconnues et la résoudre au même titre que la première, c'est-à-dire dans tous les domaines, cela ne voulait-il pas dire : « Enfin, entre nos deux mondes, il n'y a plus de guerre, plus de haine, plus de préjugés hâtifs et lâches ou siècle de la connaissance, de la télévision, de l'automatisme... nous allons vers la fameuse symbiose, vers la communauté humaine et loin des nationalités restrictives, des questions de race ou de confession ! vivent les lendemains meilleurs ? » (Commentaires éventuels de M. Maschino : vous êtes simpliste, Driss Chaïbi — Oui, Monsieur, je suis simpliste ; je n'ai rien de ces « complexes » qui ont fait la célébrité de Sigmund Freud, ayant vécu vous savez comment — et mort vous savez comment. Qui donc pense aux chiens ? les chiens se portent bien).

— 5 — Il était prévisible que M. Maschino aurait le dernier mot. Il l'eut. Qui donc s'est frotté les mains ? Pas moi.

— 6 — Il était également prévisible que le même M. Maschino se rendrait vite compte des paragraphes 1 — 2 — 3 et (peut-être) 5 ci-dessus. C'est pourquoi (mais, là encore, n'est-ce pas mon père qui parlait des « voyages qui forment la vieillesse » ?) il consacra son article suivant au « Moghreb et à ses Magas ». Ce qui m'amène à lui répondre.

M. Maschino, voici :

Si vous avez consulté l'Histoire (j'entends : non pas celle qui ne se préoccupe que de batailles, de dates ou de monnaies, mais celle qui se transmet de génération à génération comme une longue espérance, celle qui ne peut pas s'écrire, celle qui est faite d'une succession d'états d'âme), vous devez savoir ceci. Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends. Mais vous le savez certainement et faisons un duo : avant l'instauration du régime du Protectorat, il y avait l'Université des Karawiyine, les médersas (= collèges) arabes, les écoles koraniques. Pratiquement, tous les enfants marocains allaient aux écoles koraniques, certains d'entre eux jusqu'à l'âge adulte. (Un rappel en arrière : qui donc a dit que le Maroc d'avant le Protectorat était un peuple d'illettrés ? Je ne me souviens plus de son nom. En tout cas, c'est un illettré. Les bibliothèques de Fès sont à vendre à la tonne).

Qu'apprenait-on dans ces écoles koraniques, médersas, université ? à peu de chose près, à une langue vivante près, à une méthode près, ce qu'on entend par la culture d'un individu et d'une communauté, savoir : langue arabe (morphologie, philologie, syntaxe, les 44 formes dérivées du verbe, les noms d'action, d'état ou d'existence, ce qui, soit dit en passant, fait dire à d'illustres orientalistes que « la pensée arabe est touffue et pleine de méandres », « on n'en sort pas », « où sont les concepts ? » etc... etc...) ; littérature, philosophie, théologie. Quant aux sciences ? parce qu'on apprenait aussi les sciences : oui, Monsieur : mathématiques, physique, astronomie, géographie, histoire, chimie — oui, mais en arabe. Quant à la médecine ? eh bien, on enseignait la médecine. Quant au droit ? mais c'était surtout le droit qu'on enseignait. Preuve par 9 : essayez donc de dénombrer tous les notaires et magistrats de la ville de Fès. Il y avait même des étudiants qui, après avoir eu tous leur diplômes aux Karawiyine, partaient encore étudier à l'Université d'Al Azhar (Le Caire). Matière inconnue de nos jours et non inscrite au programme des universités européennes actuelles et modernes : LA PARASCIENCE. Savez-vous ce qu'est la parasceience ? (Non, ne me parlez pas de sciences occultes. Le droit commun régit la vie). Je parlerai un jour de la parasceience, science par connaissance intérieure, non pas dans un article, mais dans un livre, tout un livre. Quand je serai mûr, quand j'aurai atteint la sérénité. Aujourd'hui je n'ai que 30 ans.

Mais qu'on ne soit pas « interpolé », interpolé à faux : non, ce n'est pas la nostalgie de ce temps-là qui me fait écrire ces lignes ; autre chose : qu'il vous suffise de constater (et je suis en train de constater) que, parasceience ou science tout court, études françaises ou arabes, le chemin qu'un homme parcourt, doit parcourir dans sa vie, est précisément un « chemin qui monte ».

Continuons. Il y eut le Protectorat. Furent décrétés, entérinés, admis d'utilité publique, comme un brevet d'invention avec garantie du gouvernement, les postulats suivants :

— 1 — Sont déclarés nuls et non avenues tous (au pluriel) enseignements autres qu'en français ;

— 2 — l'enseignement arabe notamment = Moyen-Age (X=O) ; vous êtes arriérés, nous allons en conséquence vous civiliser ; danc ;

— 3 — l'enseignement français = avenir, évolution et tutti quanti (Y = ∞). Nous, nous voulions bien ; mais il y eut ce théorème-corrolaire : Si vis pacem para bellum. Autre énoncé à l'usage du Protectorat : Divisez pour régner. Traduction libre : Berbères contre Arabes, caïds et pachas contre le peuple, etc... Autre énoncé : villes européennes loin, mais loin des « médinas », pas de mélanges ethnique, social ou culturel ; bonnes vieilles habitudes et bifteck-pommes frites-camembert-vin rouge à sauvegarder comme des reliques, même en plein désert — et vive l'Arche de Noé ! Traduction encore plus libre : un petit nombre, un tout petit nombre de Marocains... La suite à détailler dans l'alinéa ci-après :

Camarades, condisciples du grand Lycée Lyautey, sis à Casablanca (Maroc), avenue Victor Hugo (salut, Victor Hugo !) combien étions-nous d'élèves de 1939 à 1946 ? j'entends : de Français, de Juifs, d'Espagnols, de Portugais, de Grecs et autres « Nationaux » ? Plus de deux mille (2.000). Et, durant la même époque, combien étions-nous, nous ? j'entends : nous, Marocains Musulmans ? trois (3). Et encore ! je me revois distinctement tout petit et pliant sous le poids de deux dindons, deux fois par an, la veille de Noël et la veille de Pâques. Un dindon ou proviseur, un dindon au censeur. Je n'accuse personne, je ne juge personne, c'était, comment dit-on en bonne langue « pittoresque » ? la « caïda ». Plus tard, quand j'ai voulu poursuivre mes études supérieures en France, il m'a fallu quatre (4) mois de démarches auprès de personnalités dignes et attentives de la Sécurité Publique et de la Direction de l'Intérieur à Rabat, pour obtenir un visa de sortie valable six mois. Il est vrai que mon père avait un solide compte en banque et une ferme où, entre autres, il élevait des dindons. Dire que je n'ai jamais mangé de dinde ! Il croyait au monde nouveau. Il croyait. Moi, pourquoi cesserais-je d'y croire ? je n'ai jamais eu une seule désillusion. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Il est vrai que, d'une part, j'ai une bonne mémoire pour les bonnes choses,

et que, d'autre part, pour d'oubli.

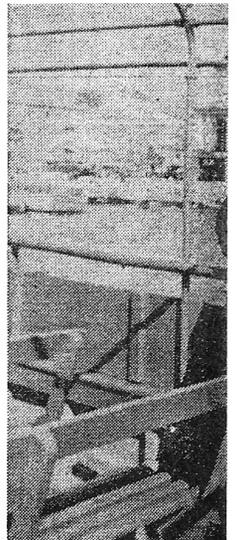
Or donc, il y avait pour reste : les écoles primaires, l'Ecole des Fils de Notables du certificat d'études primaires l'es-tu présenté au certificat guérit des concepts. On avait garçons de café, de garder prison. Mais qui donc rit ? L'évolution.

C'est-à-dire que nous, gens de notre propre histoire, notre pays nos pères étaient les Gouli moustache), nous soviens m d'autres savent manier le jésu tements français. Nous savio portant veston, « c'était différé d'être méprisée de ce mépris et ne savaient pas le fronga tard, nous avons évolué. No: évolution à rebours.

C'est-à-dire aussi que ce vaies herbes, réactions chii chimie) que nous avons surna tenant, combien sommes-nou Reg Reg tous tant que nou poil), à peine ce fleuve se so a envie de rire ? Je plains « civilisés » avec ce fameux Nos premiers bacheliers, mât appel à cette bonne mémoi me souvenir qu'ils avaient n le culot de s'étonner et de c se sont dressés contre le st philosophe s'il en fut ? Exp: Merci d'avance.

C'est-à-dire aussi que d pas des autres pays arabes)

C'est-à-dire enfin que, d la littérature, comme d'autres ou la pharmacie. A ceci près de soucis pour se manifester niens avaient, soit une profa téroire (c'est notre cas à pr cas de Kateb Yacine). En t pour la littérature pour gag que les événements avaient l soit qu'indépendamment de l cher de ce qu'on appelle le



Les hommes dans cette époque :

Tel est notre historique, compte avant de nous juger

Ceci étant, voici nos co — Nous ne sommes p plus haut ;

— Nous sommes cospé masse ; toujours pour les n

REVUE D'EXPRESSION FRANÇAISE

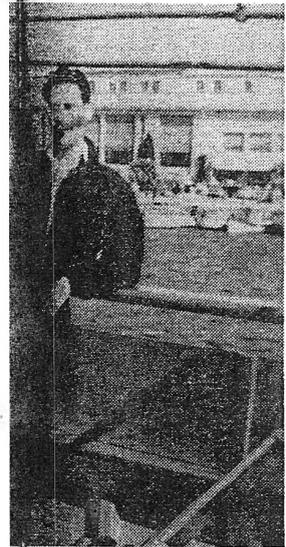
Un article de Driss CHRAIBI

le reste, j'ai une grande faculté
s, enfants marocains, tout le vaste
scoles d'apprentissage musulmanes,
mans. Qui donc est allé au-delà
(C.E.P.M.) Frère aîné, combien de
études ? Vive la mécanique ! elle
oin de chaouchs, d'interprètes, de
droits de porte, de gardiens de
cadres. L'omitié franco-marocaine.

struits, nous ignorions notre langue,
civilisation. Mais nous savions que
il est vrai que mon père portait la
l'imparfait du subjonctif comme
ne, nous savions par cœur les départe-
surtout que nous, gens instruits, et
pas une âme d'enfant n'acceptait
tenaient ceux qui portaient jellaba
ou, nous étions « différents ». Plus
auteurs n'ont pas compté sur cette

simples réactions spontanées (mau-
échappant à toutes les lois de
avons pu achever nos études. Main-
nous nous jetions dans le Bou
mes (bacheliers, diplômés de tout
ait-il d'un millimètre. Mais qui donc
politiciens malhabiles qui nous ont
de d'Aristote, philosophe s'il en fut,
ont donc s'appelaient-ils ? Je fais
je parlais plus haut et je crois
plafrej et Ouazzani. Et l'on a eu
l'ingratitude quand ces hommes-là
no, y inclus le statisme d'Aristote,
moi ce que signifie l'ingratitude.

l'Afrique du Nord (ne parlons
la même politique.
gens instruits, 5 ou 6 ont opté pour
ont opté pour le droit, la médecine
s diplômés avaient beaucoup moins
« littéraires » — et que ces der-
antérieure à leur manifestation lit-
téraires) ou un job (c'est peut-être le
personne d'entre nous n'a opté
l'argent. Ils l'ont fait, soit parce
de témoins (disons de « mages »),
iniment ils avaient besoin d'accou-
sionde intérieur ».



besoin de bonté
erre, de haine et de sang.
curriculum vitae : il faut en tenir
juger nos œuvres.
esthétiques :
nombreux, pour les raisons invoquées
des compatriotes, j'entends : de la
raisons plus haut. D'ailleurs, lit-

téraire ou politique, est-ce que l'élite n'est pas coupée de la masse ?
Entre nous et le peuple, il y a trois générations d'illettrés. C'est un
constat. L'on me dit qu'en Algérie, il s'agit, non pas de 3, mais de
6 générations d'illettrés.

— Nous ne pouvons littérairement pas écrire pour un public au
niveau du certificat d'études ; nous écrivons et pour l'élite et pour le
public français ;

— Nous ne pouvons pas non plus écrire en arabe, pour trois
raisons : pas de maisons d'édition arabes, le public est restreint, de
tous les écrivains nord-africains seul votre serviteur sait écrire en
arabe ;

— Nous écrivons surtout des romans, parce que le roman se prête
plus à notre littérature de témoignage ; dans le domaine théâtral,
laissez-nous un peu de temps, M. Maschino ;

— Notre littérature est accueillie de la façon suivante :

— En France, elle est contestée, il arrive même que
nous employions les mêmes mots mais non pas avec
le même sens ; nos romans sont nairs parce qu'ils
reflètent notre époque ; ils sont construits d'une
façon peu classique, parce que l'essentiel pour
nous est de nous adresser, non à l'intelligence du
lecteur, mais à sa sensibilité ;

— En Afrique du Nord, nous sommes méconnus ; on
nous connaît à travers les critiques parisiens, à
travers l'engagement qu'on attend de nous, à tra-
vers l'actualité.

Et ceci m'amène à poser les questions suivantes :

— 1 — Croyez-vous, M. Maschino, qu'il soit préférable pour nous
d'exprimer l'âme de nos pays ? Parce que j'ai lu avant vous, cet
automne, l'ouvrage de M. Lebel dont vous avez rendu compte. J'ai
peur d'être un hérétique en la matière et je préfère inverser le pro-
blème et exprimer les thèmes universels avec mon tempérament de
Nord-Africain. Exact ? A ce sujet, je vous signale que, dans *Les Boucs*,
ce ne sont pas les Nord-Africains qui sont vus avec une optique euro-
péenne, mais bien plutôt les Nord-Africains de France qui jugent le
milieu social dans lequel ils vivent. Toutes choses qui me font refuser
d'être un écrivain régionaliste ou même national ; c'est l'une des rai-
sons pour lesquelles j'ai renié *Le Passé Simple*. Je vous en fournirai
une autre à la fin de cet article.

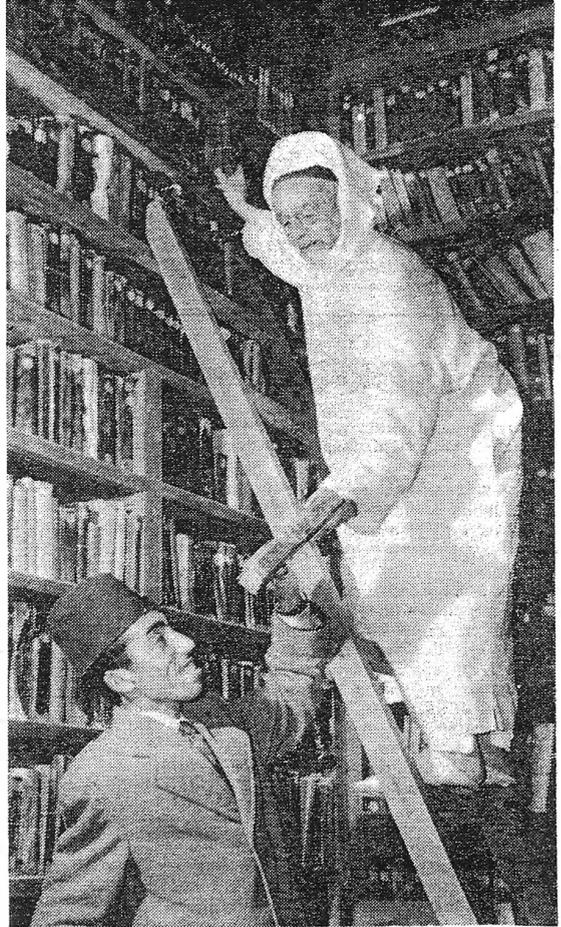
— 2 — Croyez-vous, M. Maschino, qu'il nous faille être engagés ?
Je vous signale l'article de l'écrivain hongrois Julius Hay de juin 1956
sur la liberté de l'écrivain (C.f. *The White Book, The Hungarian Revolution*,
par Mel J. Lasky, page 23). M. A. H., à la suite de ma lettre du
28 janvier parue dans ce journal, souhaitait voir les littéraires
faire un peu de politique. Nous y sommes malhabiles, M. A. H. Au
demeurant, nos écrits auraient-ils plus de poids que votre action
directe sur les masses ? Nous pouvons traiter certains sujets, mais
je ne crois pas qu'il nous faille nous y limiter : ce serait la fin de
notre liberté. Il faut que nos écrits transcendent l'actualité, comme
ils doivent dépasser toute nationalité trop restrictive. Au demeurant,
si tout le monde pense, écrit et dit qu'il n'y a pas de vérité, que La
Vérité n'existe pas, nous avons NOTRE VÉRITÉ PROPRE.

Et maintenant, permettez-moi, M. Maschino de m'isoler avec vous
en un tête à tête omical et j'espère constructif : parlons philosophie —
et pardonnez-moi si je vais être encore simpliste. Vous n'ignorez pas
que chacun de nous, écrivain, professeur de philosophie ou balayeur,
doit évoluer par rapport à soi-même, par rapport à la société et par
rapport à l'Univers : évolution individuelle, évolution sociale et é-
volution spirituelle. L'évolution sociale est le lot de presque tout le monde,
elle est la plus facile si on la compare aux deux autres, surtout dans
notre monde actuel où les hommes sont d'abord des « hommes-foule »
avant d'être des individus, des citoyens, des rouages de la société
avant d'être des hommes. Un professeur de philosophie, un balayeur,
un écrivain, dans cette forme d'évolution est peut-être « en plein »
dans la société — et la société attend d'eux soit des cours de philo-
sophie, soit l'enlèvement des ordures, soit des livres qui la justifient
ou justifient ses lois, ses mœurs, ses comportements. A cela il n'y a
rien à dire, sinon qu'en fait ces hommes ont en eux autre chose que
l'œuvre de leur plume ou de leur balai et que toute leur vie cette
évolution sociale les empêche de donner cet autre chose au reste
du monde. Car vous n'ignorez pas que nous avons une vie, pendant
un temps déterminé, et que nous sommes responsables de l'évolution
de cette vie-là, pendant ce temps-là.

Pour nous, écrivains nord-africains, avec les antécédents que
nous avons et que j'ai essayé de résumer plus haut, c'est d'abord
notre évolution individuelle qui nous importe. A la lecture des livres
de mes frères et compatriotes, je constate qu'ils ont pratiquement
résolu leurs problèmes individuels et que maintenant ils s'acheminent
vers une évolution sociale. Cela n'a pas été sans heurt, sans angoisse,
sans malentendu. Laissez-nous un peu de temps. Nous ne sommes pas
nombreux. Et permettez-nous maintenant de « descendre vers le peuple
et de dépasser ainsi notre évolution individuelle. Je prévois : cela
non plus, n'ira pas sans heurt, sans angoisse, sans malentendu.

Et il y a l'évolution spirituelle des êtres, au-delà des questions de

frontières, de partis politiques ou de confessions. C'est vers elle que
nous devons tendre tous tant que nous sommes. En voici quelques pou-
vres moyens : je suis ici, en France, dans votre pays, moi Marocain
et Musulman. Vous êtes au Maroc, dans mon pays, Français. Tendons-
nous la main et faisons mieux que de nous chamailler, de nous criti-
quer ou de vouloir avoir le dernier mot. « Pauvres petits mots, disait
mon père, il faut bien leur donner leur chance ! » Pourquoi, vous,
là-bas, au lieu d'écrire des articles au vitriol, ne montrez-vous pas,



L'échelle du savoir.

ne taites-vous pas vivre les valeurs sûres de l'Europe ? Elles existent.
J'ai mis 12 ans à m'apercevoir qu'elles existent, derrière les complexi-
tés politico-littéraires, derrière les préjugés et les idioties de droit
commun. De mon côté, ici, j'essaie de montrer, de faire vivre, ce que
nous, nous avons de meilleur. Et n'est-ce pas là la fonction essentielle
de l'écrivain ? Et n'est-ce pas là enfin ce qu'on attend d'un homme
digne de ce nom ? « Au siècle des communications ultra-rapides, au
siècle de la grande presse, de la télévision, de la radio et autres
moyens de connaissance entre les hommes, jamais les hommes ne se
sont ignorés autant. Chacun se retranche dans son individu, dans sa
 croyance, dans sa civilisation, dans sa nationalité, dans son orgueil ». C'est à peu près en ces termes que s'est exprimé un jour le Général
De Gaulle. J'ignore ce qu'il a fait en matière politique. J'étais trop
petit et je me méfie des textes. Seules, ces phrases importent pour moi.

Deux petites remarques en guise de conclusion — mais j'espère
bien qu'il n'y aura pas de conclusion, du moins pas avant que tous
ces problèmes inclus ou mal exprimés dans ce texte ne soient dévelop-
pés soit par vous, soit par n'importe quel homme de bonne volonté pour
qu'il y ait des lendemains de bonheur et de paix.

Tout d'abord, je me suis aperçu à temps que le méchant, le
violent, le négatif ne mènent jamais qu'à la méfiance. Les hommes
ont besoin de bonté, précisément dans cette époque actuelle de
guerre, de haine et de sang. C'est pour cela que j'ai renié mon pie-
mier livre. L'une des raisons que je vous signalais plus haut.

Ensuite, que nous écrivions en arabe ou en français, qu'importe ?
Une langue, est-ce autre chose qu'un outil ? Je voudrais être cordon-
nier. Personne ne m'interrogerait alors sur la marque de mes outils.

Nos lecteurs nous écrivent

LA VIE DANS LES PRISONS

J'espère qu'il serait utile de porter à la connaissance du public ce qui se passe à l'intérieur de certaines prisons marocaines comme Rabat ou Casablanca.

Nombreux sont dans ces prisons des incarcérés politiques, détenus seulement pour divergences d'opinion avec la ligne politique que les actuels gouvernants voudraient imposer.

Malgré le fait que beaucoup de ces détenus soient d'anciens résistants et de véritables patriotes, le sort que les gardiens de prisons leur réservent, relève de la brimade et de la méchanceté pure et simple. L'obligation leur est faite de travailler et les insultes sont habituellement leur seul salaire.

Il faut ajouter à cela une nourriture insuffisante, 1/2 bol de soupe deux fois par jour et trois cents grammes de pain, par vingt-quatre heures. Lorsque les détenus reçoivent de l'extérieur, ce qui n'est pas le cas de tous, de la nourriture supplémentaire, les gardiens sous prétexte de fouille, mélangent volontairement, les fruits écrasés avec le sucre, la viande et le linge, ouvrant en outre les boîtes de conserves que l'on ne peut conserver. Parfois même les surveillants n'hésitent pas à mettre de côté la moitié d'un colis qu'une famille au prix

souvent de gros sacrifice avait fait parvenir à un détenu.

Il serait grand temps d'humaniser les prisons et les lieux pénitentiaires de détention. Les gardiens de prison ne doivent pas se conduire comme des brutes et se souvenir qu'ils ont à faire à des hommes et non à du bétail. Les détenus politiques sont un cas particulier, mais il n'en est pas moins vrai que les prisonniers de droit commun ne doivent pas être abandonnés à leur sort. Punir une faute est sans doute un devoir de la société, mais ce n'est pas le seul. Punir, c'est bien, prévenir c'est mieux. Outre le fait que la misère et le chômage sont souvent responsables d'une grande partie des délits mineurs, il est indispensable que la Nation se penche sur le cas de ces déshérités en facilitant leur relèvement. Il faut traiter en hommes les détenus et aussi tenter de les faire participer de nouveau à la vie publique en leur donnant les moyens de se refaire une place dans la vie. Combien de vols et parfois de crimes auraient pu être évités, si la société s'était penchée sur le sort de ceux qui traînent sans un toit pour dormir, et sans un morceau de pain à manger.

ABELWAHED.

LES RESISTANTS ONT DES DROITS

Ancien résistant et comme tel ayant droit de postuler un emploi particulier ou une autorisation particulière comme licence de transport, taxi ou bureau de tabac, j'ai vu jour après jour sombrer mes illusions et mes espoirs.

Mes multiples démarches sont demeurées vaines, mes lettres envoyées aux différents ministères sont restées sans réponse. Sans travail il ne me reste plus qu'à mendier sur la voie publique si je veux que mes enfants puissent subsister.

Lorsque sous l'occupation colonialiste, nous pensions mes camarades et moi-même à ce Maroc nouveau, lorsque nous songions à cette indépendance pour laquelle nous luttons de toutes nos forces, de toutes nos volontés tendues vers un seul but, le retour de notre bien-aimé Souverain dans un Maroc libre, nous ne pouvions pas imaginer la situation présente.

Jamais nous n'aurions imaginé, les anciens féodaux encore souvent les maîtres, jamais nous n'aurions pensé qu'à l'ancienne féodalité s'en substituerait, ou plutôt se superposerait une nouvelle, qui reprendrait à son compte les exactions reprochées à la première.

Pour nous, les anciens détenus politiques, une immense déception a suivi le grand espoir des premiers jours de l'indépendance. Nous avons fait ce que nous avons pu, dans le cadre de nos possibilités et de notre mieux pour la libération de notre pays, mais, même les asiles nous sont fermés et notre participation à la lutte libératrice nous vaut seulement le droit de mourir avec nos enfants dans la rue, au milieu de l'indifférence de nos actuels gouvernants.

Il est nécessaire de repenser le problème des résistants, c'est un problème réel et grave. Ils sont nombreux ces anonymes du combat clandestin qui demeurent sans aide et sans travail.

Il est urgent de penser à eux. Ce qu'ils ont fait, ils l'ont volontairement consenti dans le cadre de leur patriotisme et de leur amour pour leur Roi. Ce désintéressement ne doit cependant faire que la nation oublie ce qu'elle leur doit. C'est un cas de conscience et de probité nationale sur lequel nos actuels gouvernants feraient bien de se pencher.

Mohamed BOUCHAMANE LASRI

Passeport et Ségrégation

Je dois à ma qualité de Marocain-Israélite d'être victime de cette discrimination dans l'obtention des passeports.

J'ai suivi avec un vif intérêt, et également avec sympathie la campagne que « Démocratie » a entreprise contre l'arbitraire administratif qui préside à l'obtention des passeports aux sujets marocains.

Depuis le 11 juin 1956, j'avais déposé une demande de passeport. J'avais l'intention d'effectuer cet été un voyage d'agrément à l'étranger et je me suis donc rendu au service des passeports qui m'a proposé... de me rembourser le mandat que je lui avais adressé. Cela signifie bel et bien que le passeport m'a été refusé. J'aimerais bien savoir en vertu de quelle loi, de quel décret, des citoyens marocains se voient refuser ce qui, dans toutes nations civilisées, est à la portée de n'importe qui : le droit au passeport.

Malheureusement, je suis obligé d'admettre avec tous mes corrégionnaires, (sauf peut-être quelques privilégiés), que la citoyenneté marocaine dont nous sommes fiers, n'est pour nous, et ceci par la volonté de nos dirigeants

qu'une demie-citoyenneté qui nous apporte des devoirs et aucun droit.

Sa Majesté le Sultan qui, à de nombreuses reprises nous a prouvé sa sollicitude, voit très certainement dans ces mesures discriminatoires et racistes, Sa Souveraine Volonté trahie.

Le soutien de « Démocratie », nous prouve que la fraternité marocaine finira par triompher des embûches et de l'arbitraire, dans la construction d'un Maroc moderne où tous les citoyens seront égaux en droits et en devoirs sous l'égide de notre Souverain Bien-Aimé.

B. Ch.

TOUS NE VOUS COMPRENNENT PAS

Pour éclairer l'opinion, remarquai-je dans un article, vous ne disposez de rien d'autre que de la presse, mais tout le monde ne sait pas lire, et tous ceux qui savent ne vous lisent pas, pour une raison ou pour une autre.

Or, je viens de me rendre compte que j'aurais pu ajouter : « et tous ceux qui vous lisent ne vous

comprennent pas toujours ».

En effet, des amis certainement bien intentionnés, m'ont adressé entre autres observations, les deux suivantes :

1°) ' Vos articles sur la femme ont choqué plus ou moins les gens ».

— Je m'excuse donc auprès de ces chastes oreilles, mais je les renvoie toutefois rafraîchir leurs connaissances en relisant : Les explications des théologiens musulmans sur les causes et les raisons d'entreprendre une purification par de grandes résolutions.

2°) « le lecteur, me dit-on, n'a pas besoin de connaître les raisons de ton détachement dans l'enfernement, ailleurs ».

— Eh ! bien si, il faut précisément que le lecteur sache qu'à côté du clan des « hommes » d'un régime, et à côté de celui des hommes qui « subsistent ce régime », il peut y avoir un troisième clan, comprenant ceux qui ne veulent ni « faire subir » ni « subir » : le clan de ceux qui mettent le haïd, au besoin en se démettant.

D'ailleurs, elles étaient nombreuses à ma connaissance, les personnes qui m'ont affirmé qu'elles partiraient n'importe où et sur le champ, si seulement elles pouvaient avoir le pain et le gîte assurés.

Il est vrai que la plupart de ceux qui me tenaient ce langage n'avaient pas encore eu de poste à cette époque, ou n'étaient pas satisfaits de celui qu'ils avaient.

Mais aujourd'hui qu'ils sont, pour la plupart, « casés », ils ont dû certainement changer d'avis.

En définitive, je renvoie ceux que la question intéresse réellement à l'article: APRES UNE ANNEE: UN PREMIER POINT DE LA SITUATION. Il en dit long... et se passe de commentaires.

B. S. - Paris

De la Justice et du Pain

Ancien employé des services municipaux de la ville d'Oujda, et licencié en 1952 pour motifs politiques par l'administration du protectorat, je suis allé trouver le Pacha de cette ville, afin d'obtenir ma réintégration.

Le Pacha ne me cacha pas qu'il était incompetent dans ce domaine et qu'il était nécessaire d'écrire à Rabat. J'écrivis une vingtaine de lettres à différents ministères dont aucun ne daigna me répondre.

J'engageais alors une partie de mes économies, qui ne sont guère lourdes, dans deux déplacements à Rabat. Ces voyages ne me furent pas plus profitables, puisque nulle part on ne daigna seulement me recevoir.

J'ai compris que les emplois sont réservés aux relations des gens en place et que les humbles ne peuvent guère faire valoir leurs droits.

Il faut avoir des relations qui interviennent en votre faveur auprès des puissants du jour si l'on veut obtenir, ne serait-ce qu'un modeste emploi. L'adage transformé « Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai ce que tu seras » a aujourd'hui force de loi. Ce n'est pourtant pas notre faute à nous les humbles, si nous avons pour seul bagage, notre bonne volonté et le grand amour que nous portons

à notre Patrie. Ce n'est pas notre faute si l'instruction que nous avons acquise au prix de grands sacrifices de la part de nos parents s'avère inutile, ce n'est pas notre faute, si nous avons peiné, lutté et souffert pour le Maroc, avec au fond du cœur l'immense espoir de participer à la construction d'une indépendance grande et belle. Il y avait en nous une foi très pure que d'aucuns ont trahie et foulée au pied, comme si le Maroc n'avait pas besoins de tous ses fils pour assurer son avenir. Mon cas ne m'est pas particulier, il est un cas entre mille. Cahotés, déçus, meurtris dans notre désir de bien faire, nous ne savons plus que faire et seul la certitude du provisoire de cette situation et de ses responsables ranime encore notre espérance.

Marocain d'Oujda, âgé de vingt-huit ans, marié et père de quatre enfants, possédant une instruction en arabe et en français, j'aurais pourtant voulu mettre mes modestes moyens au service de mon pays.

Aujourd'hui, je ne suis pas certain de pouvoir nourrir mes enfants et leur mère. Je ne réclame pas de passe-droits mais seulement ce qui m'est dû comme à tout homme : de la justice et du pain.

MOKTAR AHMED - Oujda

Les DEBATS de l'ASSEMBLÉE

(Suite de la page 4)

Kettani lui a demandé s'il avait la certitude que la France et les Etats-Unis donneraient de l'argent et dans le cas où il aurait cette certitude, qu'il en expose les raisons à l'Assemblée, le Ministre de l'Economie Nationale ne répondit-il pas :

— « Cela ne vous regarde pas. »

Quelle magistrale réponse et combien caractéristique de la façon de penser de certains hommes au pouvoir et de leur attitude à l'égard de cette pauvre Assemblée Nationale Consultative, dont ils considèrent les membres comme des domestiques à leur service.

UNE JUSTICE BALBUTIANTE

Après le Ministre de l'Economie Nationale, ce fut Monsieur le Ministre de la Justice qui vint répondre à l'intervention de notre camarade Makit. Bien que le budget de la justice ne soit pas en discussion, le Président de l'Assemblée accorda la parole à son camarade de parti qui préside aux destinées de la Justice dans ce pays. Le moins que l'on puisse dire de cette intervention, est qu'elle fut prononcée sur un ton déplacé frôlant parfois l'incorrection. « Notre Ministre » a prouvé qu'il n'a guère l'habitude des Assemblées Démocratiques et qu'il a l'épiderme sensible et l'expression malheureuse. Elevant la voix en guise de justification, il a derrière une avalanche de phrases incohérentes, essayé de cacher la désorganisation des tribunaux du Chra et l'incompétence

des juges délégués que Monsieur le Ministre nomme pour rendre la justice, alors qu'ils n'ont souvent aucune formation juridique et peu de culture générale leur permettant d'exercer leurs fonctions.

Il y a aussi des interventions bien étranges dans cette Assemblée ; un certain Dr Bennani, député de son état, n'a-t-il pas demandé l'exclusion de l'enceinte du correspondant d'« Ar-Raï Al-Amm », sous prétexte que ce dernier aurait publié dans son journal, qu'à la première séance de l'Assemblée, il n'y aurait eu que 50 députés présents, alors que 60 avaient signé leur feuille de présence. Quel abominable crime! Pendant qu'il y était, le respectable député aurait pu demander la suppression du journal et l'arrestation immédiate de son directeur. Quant on a été élevé à « bonne école », à l'école de la dictature et du fascisme, il y a des réflexes qu'on ne sait maîtriser et qui sont révélateurs de certaines dispositions.

UNE DEMISSION QUI S'IMPOSE

Beaucoup de pittoresque au cours de cette session. Le député d'Agadir Ahmed Oul Hadj s'est écrit par exemple :

— « La situation va mal. La politique des partis en est la cause. Je demande à Sa Majesté de dissoudre les partis. »

Et le député d'Agadir de préconiser l'organisation du pays selon une méthode chère à certains dictateurs.

Etrange député que celui-ci. Ne sachant se

mouvoir aisément dans l'Assemblée Consultative, il préfère assassiner la Démocratie dans notre pays.

Heureusement qu'il y a peu de Marocains qui partagent le point de vue d'Ahmed Oul Hadj et que Sa Majesté a délibérément choisi de doter Son Royaume, d'institutions démocratiques.

On peut dire que le trait caractéristique de cette session est l'intense activité des députés de l'opposition.

Dans leurs discours comme dans leurs interventions, ils ont courageusement et loyalement défendu la cause du peuple critiqué objectivement la politique d'inprovisionnement de certains départements ministériels, ne fuyant pas la réalité et apportant des solutions constructives. Malgré leurs critiques justifiées, ils ont su garder une attitude courtoise et digne, malgré les interventions bruyantes et déplacées de certains députés appartenant au parti gouvernemental.

La conclusion logique de ces débats est que l'actuel gouvernement a échoué dans sa mission. A plusieurs reprises le Ministre de l'Economie Nationale a répété qu'il ne pouvait pas faire de miracle, que la situation est ce qu'elle est, que contre la pénurie d'argent et de cadres, il ne pouvait rien, qu'il n'avait pas la clef du problème. Il ajouta en outre : « Que ceux qui ont des solutions viennent les appliquer ».

Notre camarade Ali Kettani lui a alors répondu :

— « Partez et il y aura des solutions ».

Les interventions de l'Opposition

Le discours d'Ali Kettani

Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier la deuxième partie du budget de 1957, c'est-à-dire le budget d'équipement. Il est regrettable que cette réunion n'ait lieu qu'au sixième mois de l'année, c'est-à-dire après que le gouvernement ait fixé ce budget, en ait assuré l'exécution durant 5 mois dans le cadre de ce qu'il appelle le programme d'urgence.

Ce programme d'urgence met à la disposition des différents ministères les crédits nécessaires à la poursuite de l'activité administrative, afin que les services continuent leurs activités.

Sommes-nous invités au cours de cette session à entériner un budget d'équipement dont l'exécution a commencé depuis déjà cinq mois ?

J'exprimerai aussi l'opinion unanime de tous les membres, si je formulais des réserves et des protestations énergiques contre la précipitation avec laquelle nous sommes invités à étudier ce budget. Nous avons reçu des rapports, des dossiers dont les membres de l'Assemblée n'ont pas eu le temps de faire une étude sérieuse et approfondie, puisque le délai qui s'est écoulé entre notre prise de possession de ces dossiers et le débat d'aujourd'hui n'a pas excédé cinq jours.

Je veux aussi manifester ma grande surprise en constatant que la Commission du Budget n'a pas été convoquée pour une étude préliminaire de ce budget d'équipement qui relève pourtant de sa compétence.

Il est impensable qu'on réunisse la commission économique et la commission sociale de l'Assemblée pour étudier et prendre des décisions au sujet du budget d'équipement alors que l'on délaisse, que l'on oublie volontairement de réunir la commission du budget, pourtant la plus intéressée au contenu de cette étude.

DES CHIFFRES SUR PAPIER

Mes chers collègues, si nous jetons un rapide coup d'œil sur les recettes qui doivent couvrir le budget d'équipement, nous constatons que nous avons des chiffres jetés sur du papier mais qu'en réalité les recettes sont inexistantes, tout au moins jusqu'à présent.

Le gouvernement parle d'un budget qui se chiffre à 36 milliards 620 millions 170 mille francs, dont 30 milliards 79 millions 170 mille francs doivent nous venir de l'aide étrangère. Le rapport de

Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale dit, je cite textuellement :

« Notre gouvernement demandera cette aide à la France et à l'Amérique ».

Qui ne connaît la position de ces deux gouvernements et les conditions qu'ils mettent à l'apport de cette aide ? D'ailleurs la position de la France au Maroc, positions qu'elle entend maintenir en échange de cette aide, ne sont pas pour hâter la réalisation véritable de notre indépendance.



Notre ami Ali Kettani dont le discours fut très remarqué.

L'exemple de ce qui se passe actuellement en Tunisie est à méditer.

Le gouvernement marocain est-il prêt à accepter toutes les conditions qui lui seront dictées par ses prêteurs ? Ou bien y a-t-il des accords secrets que nous ignorons, accords qui permettent au gouvernement marocain d'escompter sûrement la rentrée des 30 milliards prévus dans le budget d'équipement ? S'il en est ainsi, notre droit le plus légitime est de prendre connaissance de ces accords secrets afin d'en étudier le contenu. Et nous rappelons à M. le Ministre de l'Economie Nationale la promesse qu'il a faite lors de la dernière session à la tribune de nous communiquer tout accord ou convention financière qu'il négocierait avec l'étranger.

Donc, le gouvernement attend les 5/6 du budget d'équipement de l'aide étrangère. Quant à l'autre 1/6, on dit qu'il sera financé par des ressources intérieures.

Le rapport de M. le Ministre dit que 3 milliards 600 millions de francs viendront de la caisse spéciale, alors que l'on comptera sur les bons d'équipement pour 2 milliards 400 millions de francs.

Si nous tenons compte des renseignements sûrs que nous avons obtenus, nous pouvons dire que les bons d'équipement n'ont pas d'audience et que la crise économique n'en facilitera pas la souscription.

CE BUDGET EST IMAGINAIRE

La dernière expérience en matière de bons d'équipement est édifiante. Mais, au fait, où est ce budget d'équipement ? Il est imaginaire.

Bien sûr, nous lisons dans le rapport de M. le Ministre de l'Economie Nationale que le montant des crédits alloués aux différentes administrations se chiffrent à 27 milliards de francs dont 10 milliards sont disponibles immédiatement pour faire face aux travaux déjà réalisés.

Je pose la question : d'où viennent ces ressources, d'où viennent ces 27 milliards, et ces 10 milliards immédiatement disponibles, alors que nous ne voyons aucune ressource, aucune recette figurer sur le budget d'équipement.

Et devant ces contradictions et ce manque d'information, j'ai été obligé d'entrer en contact avec la Banque d'Etat à Rabat pour lui demander en tant que député les informations ordinaires sur la situation de la banque.

Informations d'ailleurs qui doivent être aussi à la disposition du public. Après avoir obtenu une promesse de cette banque de recevoir ces informations, j'ai été rappelé, à ma grande surprise, par l'un des hauts fonctionnaires de cette banque, qui m'exprima son regret de ne pouvoir me communiquer ces informations, M. le Ministre de l'Economie Nationale s'y étant opposé.

Cette information, que je vous soumetts, se passe de commentaires.

Il est fort possible aussi que certains crédits de l'an dernier n'aient pas été utilisés et qu'on s'en serve actuellement, mais ils ne sont pas mentionnés sur aucune rubrique comme tels, dans l'actuel budget d'équipement.

Où alors y a-t-il des aides secrètes qui ait été données, et dont on ne connaît pas l'origine ?

D'OU VIENT L'ARGENT ?

Messieurs les députés, il y a des rumeurs nombreuses et graves qui circulent. Je souhaite qu'elles ne soient pas vraies, je voudrais que M. le Ministre de l'Economie Nationale vous donne des assurances, car, comment a-t-il pu obtenir les 10 milliards pour financer les travaux urgents, alors qu'on n'en voit pas l'origine sur la rubrique des recettes ?

Il y a en effet contradiction totale entre le fait qu'on finance des travaux alors que l'on ne dispose pas des recettes correspondant à ces dépenses.

Il n'a jamais été dans mon intention de poser ces questions graves à l'Assemblée Nationale Consultative publique. Mais j'ai été obligé de le faire, parce que membre de la commission du budget, laquelle n'a pas été réunie, j'aurais préféré poser ces questions dans le cercle restreint de la commission.

Il y a une autre vérité, que nous ne devons pas oublier : c'est que les prêts de l'étranger d'ordre gouvernemental ne sont pas suffisants à eux seuls pour relancer l'économie. Il faut parallèlement au budget d'équipement qu'il y ait des programmes d'encouragement pour l'investissement privé. Il faut attirer les capitaux étrangers afin de créer, les industries privées avec des capitaux privés.

LA FUITE DES CAPITAUX

Nous savons tous qu'il y a eu une fuite des capitaux du Maroc, et que depuis, il n'en est pas rentré. Pourquoi ? Les financiers étrangers ont besoin de sécurité à l'intérieur du pays pour eux et pour les autochtones. Il faut aussi que le gouvernement inspire confiance, il faut aussi donner des garanties aux investisseurs. Il y a beaucoup de capitaux dans les pays amis, aussi bien en France qu'en Amérique, de même que dans les pays arabes et asiatiques qui attendent, pour venir s'investir au Maroc que ces garanties soient expressément formulées.

Mais tout cela ne peut se faire que dans le cadre d'une stabilité politique dont la principale base est la prise du pouvoir par un gouvernement national représentant toutes les tendances de la nation et ce pour pallier à l'inexistence d'un système représentatif démocratique.

(Suite en page 10)

Les DEBATS de l'ASSEMBLÉE

(Suite de la page 9)

Messieurs les députés je tiens à vous rappeler ce qu'a dit M. le Ministre de l'Economie Nationale dans son discours du mois de décembre 1956 : « Il est impossible au gouvernement d'essayer de définir une politique économique et financière à longue vue avant d'étudier les moyens de la réaliser ». Et le Ministre de l'Economie Nationale d'in-

sister : « Nous pouvons réaliser ce programme en 4 mois ».

Ainsi donc, M. le Ministre de l'Economie Nationale, vous avez demandé un délai de 4 mois pour nous présenter et présenter au peuple une politique économique et financière bien définie. Voilà que 7 mois se sont passés, et non 4, sans que le gouvernement puisse nous apporter un programme clair et net.

Il n'y a pas de doute qu'il est incapable de définir sa politique économique et financière.

Un tel gouvernement doit dans un pays comme le nôtre, reconnaître son échec et en tirer les conséquences, c'est-à-dire démissionner. Et l'Assemblée Nationale Consultative doit stopper cette aventure d'improvisations en incohérences, conduisant le Maroc à une situation

chaque jour plus grave qui rend le peuple mécontent.

Ce mécontentement risque de se transformer en rancune et en aigreur. Nous devons mettre fin à cette situation grave, et nous avons tenu à le déclarer solennellement et publiquement au sein de cette Assemblée, afin que vous preniez votre responsabilité en face de S. M. le Roi et du peuple.

La sécurité, condition de la relance économique

Après avoir rappelé les paroles de Sa Majesté définissant le rôle de l'Assemblée Nationale Consultative Hadj Ahmed Maninou s'adresse directement au Ministre de l'Economie Nationale et analyse les perspectives dans lesquelles le Ministre et son Département avaient placé le programme d'équipement.

Notre camarade dit alors :

Ces perspectives du ministre ont-elles été ou non réalisées ou relèvent-elles du domaine onirique ?

Il est indispensable de relever les contradictions existantes entre les déclarations ministérielles du 3 décembre 1956 et celles que l'on nous présente aujourd'hui. Nous sommes au sixième mois de l'année courante et nous sou-

Nationale. La seconde remarque que je voudrais faire ici est de rappeler au souvenir de Monsieur le Ministre la déclaration faite devant vous lors du dépôt devant cette Assemblée du budget déposé en janvier 1957. Le ministre nous a dit qu'il était difficile d'établir une comparaison entre les budgets 56 et 57 et il tenait à souligner les efforts méritoires accomplis par l'actuel gouvernement, eut égard à ceux du gouvernement précédent.

A présent nous sommes à même de comparer les résultats et il ne nous paraît pas qu'ils soient en faveur de l'actuel gouvernement.

Ensuite le camarade Maninou aborda le délicat et urgent problème de la zone nord où là encore le gouvernement fait preuve d'une incapacité et d'un attentisme qui ne peuvent qu'être préjudiciables à la réunification rapide et réelle, tant sous l'angle politique qui est actuel que sous l'angle économique qui reste à faire.

Et il ajouta :

Il existe des points obscurs dans les discours de M. le Ministre de l'Economie Nationale. C'est ainsi qu'il dit : « Nous avons des crédits pour certains chapitres qui restent inutilisés faute de techniciens ».

Je m'élève contre cette façon de tromper l'opinion publique. Tous les techniciens et les fonctionnaires étrangers sont encore en place et le nombre de fonctionnaires ne cesse d'augmenter au Maroc. Qu'on ne vienne pas prétexter du manque de cadre pour dire que l'équipement ne peut-être mis sur pied.

Il ne faut pas chercher à camoufler l'incapacité de votre gouvernement derrière des prétextes futiles. Une des causes principales de la crise économique n'est pas le manque de cadres et de capitaux, mais bien l'insécurité qui est la cause de la désaffection des investissements. Punissez les criminels, ceux qui sèment l'anarchie dans le pays et la confiance sera rétablie. Ainsi la relance économique deviendra une réalité.



Hadj Ahmed Maninou

mes encore à discuter du fantomatique budget d'équipement. Quand donc, Messieurs les délégués sortira-t-on le prochain plan quinquennal et quand nous sera-t-il possible de le discuter et quelles en seront les possibilités et les moyens de financement.

Il est facile de dire... mais.

Il est aisé dans cette enceinte, de parler avec certitude et de vider le moule des paroles qu'on y a coulées. Mais il est plus difficile de concrétiser un verbalisme qui ne repose sur rien, même pour une personne aussi compétente que notre Ministre de l'Economie

Mahmoud Alami :

On néglige la jeunesse

Notre camarade Alami s'est penché particulièrement sur le budget d'équipement social et tout particulièrement sur les articles consacrés à la jeunesse et aux sports.

Après avoir décrit la situation lamentable dans laquelle se trouve la section des monuments historiques et des beaux-arts, l'orateur ouvre le dossier de la jeunesse, en déclarant :

— J'aurai souhaité lire dans le rapport de la commission sociale un exposé clair et précis, appuyé sur des chiffres, exposé qui définisse l'orientation de la politique gouvernementale et qui donne un bilan des réalisations. Nous aurions souhaité lire dans cet exposé, le nombre exact des organisations occupant de la jeunesse, sur le plan de l'éducation, de l'instruction et du sport, et quels moyens ont été mis à leur disposition pour la réalisation de ces buts.

L'organisation de la jeunesse et des sports est une organisation très compliquée et très peuplée qui comprend des inspections, des délégations, des écoles,

des maisons de jeunes. Tout cet appareil absorbe des sommes considérables aussi bien dans le budget d'équipement, que dans le budget de fonctionnement. Les résultats obtenus ne sont pas en rapport avec les dépenses engagées. Il s'agit là d'une mauvaise gestion imputable à une mauvaise direction.

Le seul chiffre que l'on relève dans le rapport relatif à la jeunesse et aux sports est celui du nombre d'enfants qui vont fréquenter les colonies de vacances. Le rapporteur nous dit, qu'en 1956, le nombre d'enfants en colonie de vacances était de dix-neuf mille, en 1957 on pense le porter à vingt-trois mille. Or je signale à l'Assemblée qu'en 1956, les dix-neuf mille enfants ont habité des lieux qui ne pouvaient en contenir que douze mille. Matériellement leur installation était plus que difficile. Comment peut-on cette année, avec les mêmes moyens loger vingt-trois mille enfants à la place de douze mille ?

Je demande aux services responsables d'avoir pitié de nos enfants.

L'agriculture en péril

Après avoir longuement expliqué que l'on tient très peu compte des avis de l'Assemblée Nationale Consultative, notre camarade Hilali s'étonne de ce que le rapporteur de la Commission Economique de l'Assemblée n'ait pas jugé utile de présenter un rapport à l'Assemblée, afin d'éclairer ses collègues et de faciliter leur tâche. Ces négligences et cet esprit d'improvisation qui est la marque de toutes nos sessions est très préjudiciable aux intérêts du pays.

L'orateur a abordé la critique du discours du Ministre de l'Economie Nationale dans sa partie relative à l'agriculture.

« Vous dites, Monsieur le Ministre, que vous avez alloué plus de crédits que l'an dernier à l'agriculture, vous rappelez-vous que lors de la dernière session vous nous avez promis de réviser le prix des carburants destinés à l'agriculture dans le sens de l'allègement.

Au lieu de voir la situation de l'agriculteur s'améliorer, nous voyons vos agents l'obliger à honorer des échéances de prêts anciens au cours d'une année qui voit la production agricole baisser de près de 75 %.

Vous auriez dû cette année faire des facilités de paiement aux agriculteurs, et les aider à passer le cap difficile des 6 mois qui viennent.

J'ai le regret de vous dire, Monsieur le Ministre, qu'on a conduit nombre d'agriculteurs à la prison, parce qu'ils étaient dans l'incapacité totale de payer les avances que vous leur avez consen-



Brahim Hilali

ties. Les S.C.A.M. et les coopératives agricoles ont reçu des ordres de votre Ministère pour être très durs dans le crédit à l'égard des agriculteurs.

Je vous demande, Monsieur le Ministre de tenir compte des pertes catastrophiques subies par l'agriculteur et de ne pas faire en sorte que sa situation se détériore encore plus.

Hilali, a longuement critiqué l'aspect social du budget d'équipement en s'élevant contre les crédits insuffisants alloués à l'instruction publique et à la santé publique, insistant particulièrement sur le sort pénible des étudiants des universités musulmanes qui sont mal logés et mal nourris.

Les tribunaux du Chrâa à l'abandon

Notre camarade Moakit, après avoir fait de longues et pertinentes remarques préliminaires a étudié plus particulièrement le budget des affaires étrangères. Il regrette que ce Minis-

tre budget de l'instruction publique.

L'auteur a abordé ensuite le problème de l'organisation de la justice

« Pas de locaux ou quand ils existent, ils sont insalubres et peu dignes de leur affectation. Le personnel est insuffisant. Nous avions l'espoir qu'à l'heure de l'indépendance, le Ministère de la justice accorderait la plus grande attention aux tribunaux du Chrâa que le colonialisme avait négligés et combattus.

Mais le sort de ces tribunaux reste inchangé malgré les protestations véhémentes de plusieurs organisations qui ont d'ailleurs soumis des rapports et des motions qui, s'ils avaient été pris en considération par Monsieur le Ministre de la justice auraient permis certaines réformes de grande utilité.

Le Ministère a tenu à faire la sourde oreille suivant les sentiers battus et laissant ses tribunaux dans un état de désorganisation et de misère incroyable.

Telle est la situation de ces tribunaux qui sont un héritage sacré et qui font partie du patrimoine national.

Nous sommes étonnés de constater que Monsieur le Ministre de la justice n'a pas daigné consulter cette honorable Assemblée quand il a dressé son plan d'organisation de la justice. Il aurait pu, grâce à cette consultation, éviter des erreurs dans lesquelles il est tombé



Mohamed Moakit

tière pratique une politique somptuaire qui n'est pas en rapport avec les ressources de notre pays. Nous devons nous limiter aux ambassades qui sont indispensables. Pour le reste de notre représentation à l'étranger, nous devons en charger les nations amies et faire des économies pour alimenter entre autres

BILAN D'UNE DICTATURE

La question se pose de savoir comment l'Argentine arrivera à retrouver son équilibre et sa prospérité d'antan. Les conditions sont autant politiques qu'économiques.

Il est nécessaire tout d'abord d'établir un pouvoir légitime, représentant la volonté de la Nation exprimée dans la forme légale. Et pour cela de procéder de toute urgence à des élections générales conformément à la constitution en vigueur avant la dictature.

Que l'on n'objecte pas qu'il faut d'abord rétablir le calme et l'ordre. Ceux-ci reviendront d'eux-mêmes dès que le peuple aura désigné ses représentants et retrouvé l'exercice de sa souveraineté. Il est certain que pour affronter les électeurs les partis seront obligés de se regrouper selon leurs affinités diminuant ainsi la confusion actuelle. Il est à espérer que le danger couru par la patrie les incitera à renoncer aux nuances trop subtiles de pensée pour que la nouvelle Chambre ne soit pas ingouvernable. Peut-être même un gouvernement d'union nationale naîtra qui seul, serait susceptible d'imposer les mesures sévères et impopulaires nécessaires au redressement.

Ce gouvernement se heurtera à des difficultés intérieures que sa légitimité lui donnera la force de surmonter telle que le rétablissement de l'ordre. Il saura obtenir de toutes les catégories de citoyens l'oubli de leurs intérêts égoïstes, de leurs revendications de classe ou de clan. Les grands propriétaires, les industriels devront comprendre qu'il n'est pas question de retrouver leurs privilèges d'avant 1940 et que l'on ne revient pas en arrière en matière de réforme sociale sans risquer une explosion. Les ouvriers de leur côté devront accepter un palier dans les réformes en attendant des jours meilleurs. Tous les bénéficiaires de la déma-

gogie péroniste devront rentrer dans le droit chemin, qu'il s'agisse des industriels arbitrairement soutenus par le pouvoir corrompu ou des fonctionnaires en surnombre qui reviendront à l'agriculture ou à l'industrie ou même de la catégorie plus sympathique d'ouvriers employés à des industries artificiellement créées et non viables qui devront accepter une reconversion peut-être douloureuse.

Une fois l'ordre rétabli et les citoyens convaincus de la nécessité des sacrifices, le gouvernement se heurtera aux problèmes économiques d'autant plus difficiles à résoudre que certains facteurs sont extérieurs au pays. Ainsi, il sera très difficile de reconquérir les marchés céréaliers. La production agricole s'est accrue dans la plupart des pays autrefois importateurs de céréales argentines et il ne sera pas aisé de les convaincre de renoncer aux progrès de leur agriculture et à une autarcie née de la guerre 1939-45, pour revenir à la répartition des vocations agricoles ou industrielles que le libre échange avait développé au siècle dernier. Des traités de commerce judiciaires, des subventions permettront toutefois de remédier au moins partiellement à cet état de choses. L'aide mondiale aux pays sous-développés devrait par ailleurs fournir une clientèle nouvelle jusqu'à présent condamnée à la famine devant des granges pleines.

Il faudra surtout convaincre les capitaux étrangers de retrouver le chemin de l'Argentine. Comme tous les pays d'Amérique du Sud et tous les pays neufs d'une façon générale, le capital national est insuffisant à censurer l'exploitation des richesses naturelles et le développement de l'industrie de capital étranger viendra féconder le pays. Il sera nécessaire pour rétablir la confiance de compléter l'indemnisation des sociétés frustrées par Peron et

revenir sur les nationalisations de biens qui ne sont pas indispensables à l'indépendance nationale. Une politique fiscale libérale attirera les capitaux Européens et Nord-Américains lourdement taxés dans leurs pays d'origine. Petit à petit et selon le processus observé aux Etats-Unis, les détenteurs de capitaux suivront leur argent, cependant que les nationaux en s'enrichissant seront tentés de participer à toutes les exploitations existantes dans leurs pays, diminuant ainsi l'inévitable influence étrangère des débuts. Il s'agit d'un véritable recommencement, à la suite duquel les pétroles de Puerto Belgrano par exemple dont la reconnaissance et l'exploitation se font actuellement à l'extrême ralenti, pourront suffire à la consommation nationale. Des barrages et des usines hydro-électriques se monteront sur le magnifique réseau fluvial actuellement délaissé, créant ainsi les sources d'énergie nécessaires à la création d'une puissante industrie.

Les frontières devront s'ouvrir par ailleurs à l'importation de biens d'équipement destinés à remplacer le matériel actuellement à bout de souffle et à le développer. L'importation de biens de consommation elle-même devra être favorisée pour rétablir un bien-être oublié dans la limite où elle ne gêne pas l'installation d'industries locales viables naturellement.

Mais tout cela suppose, nous ne le répétons jamais assez, le rétablissement de l'ordre républicain, la prise de conscience pour tous les citoyens de leur devoir national et l'acceptation des sacrifices qu'il impose. Nous ne doutons pas que le fier peuple argentin puisera dans le souvenir de ses glorieux libérateurs l'énergie nécessaire à la renaissance et à son retour dans la communauté des peuples libres.

Sam NAHON

Les investissements allemands en Afrique du Nord

Il va de soi que le capital disponible cherche aujourd'hui à s'investir dans le cadre des disponibilités de placement. L'Afrique du Nord attire particulièrement l'attention de nombreux milieux financiers allemands qui s'intéressent à l'industrialisation et aux recherches particulièrement pétrolières et minières. La finance allemande se livre notamment à une étude approfondie du problème et les incidences politiques se posent à elle en « facteur condition » quant à la rentabilité, en d'autres mots, quant à l'opportunité d'investir.

C'est ainsi que la guerre d'Algérie demeure la clef de voûte d'une stabilité base de toute confiance des milieux intéressés à l'investissement de capitaux. Il ne faut pas croire que le post-bellum du Maroc et de la Tunisie soit un garant suffisant pour des hommes qui pensent en milliards et non pas en discours politiques.

Lorsque le Chancelier Adenauer donna son adhésion au projet de Marché Commun, il ne le fit pas sans réticences, particulièrement en ce qui pouvait concerner l'intégration à ce marché des territoires sahariens et éventuellement de l'Algérie. Les milieux financiers allemands n'avaient pas été sans faire remarquer au Chancelier que la politique française en Algérie ne permettait pas de croire à la permanence d'une présence qui leur semblait de plus en plus aléatoire. En outre, en ce qui concernait le Maroc et la Tunisie, leurs revendications sahariennes plaçaient l'Allemagne dans une situation difficile vis-à-vis de ces pays. L'approbation du projet français d'intégration nord-africain-saharienne au Marché Commun risquait de mettre le gouvernement de Bonn en difficulté, non seulement vis-à-vis des Etats

marocains et tunisiens, mais encore des autres pays arabes qui représentent un champ d'action économique capable d'absorber le plus clair des exportations de l'Allemagne Occidentale.

C'est ainsi que fin avril le Service de Recherche de l'Industrie Allemande a lancé à Cologne une mise en garde à toutes les sociétés allemandes contre toute hâte prématurée dans les investissements en Afrique du Nord.

C'est ainsi que l'importante organisation patronale Wipog (Wirtschaft politischesellschaft), réunissant en Congrès ses principaux représentants mis à son ordre du jour : l'Algérie et le Marché Commun. Les différents débats, soutinrent unanimement la thèse que l'intégration de l'Algérie et des régions sahariennes à la participation au Marché Commun, ne pouvait être de la part de la France qu'un calcul, calcul qui permettant de faire appel à cette sorte de reconnaissance tacite de son droit d'occupation en Algérie et au Sahara, pour obliger ses partenaires du Marché Commun à la soutenir sur ces points à l'égard des instances internationales. L'Allemagne, mettait en relief les orateurs, ne peut souscrire à la reconnaissance de facto d'un état de fait forcément appelé à révision. L'importante organisation conclut d'ailleurs ce congrès, en décidant d'orienter sa politique économique vers l'avenir et non vers ce qui lui semblait un bluff-territorial français appelé à disparaître, et à s'orienter vers une facture et une structure foncièrement différente dans le cadre d'une indépendance définitivement octroyée. C'est dans ce sens que toute participation à la vie économique des pays nord-africains, doit être engagée avec d'extrême précaution tant que l'Indé-

pendance algérienne n'aura pas été officiellement reconnue par l'Organisation des Nations-Unies. En résumé, piège français dans le cadre du Marché Commun et défiance envers l'économie nord-africaine tant que la guerre d'Algérie n'aura pas pris fin. L'indépendance du Maroc et de la Tunisie étant considérée très prioritaire et précaire tant que les impérialistes français n'arrêtent pas leur guerre en Algérie.

De source sûre, les milieux de Bonn font état d'un rapport parvenu du Maroc, rapportant dressant un sombre aperçu des possibilités d'investissement de capitaux allemands en Afrique du Nord. « Le Maroc, dit ce rapport, ne peut être considéré comme un terrain sûr, tant que la guerre d'Algérie durera. Les informations en notre possession font état d'une possibilité d'embranchement général nord-africain. Tout apport de capital dans le cadre actuel des choses serait donc risqué et dangereux. Il serait positif par contre de prendre des contacts avec le gouvernement futur de l'Algérie en l'occurrence le Front de Libération National. »

Au reçu de ce rapport purement commercial, le ministère du Commerce de l'Allemagne Fédérale insista auprès de M. Von Brentano et du Chancelier Adenauer pour que les aspects politiques de la question fassent l'objet d'une communication confidentielle auprès du gouvernement français.

Le Chancelier Adenauer acquiesça à la justesse de ce point de vue et représentation fut faite à la France. Cette mise au point traitait en substance de la participation de l'Allemagne au Marché Commun, soulignant que l'Allemagne Fédérale ne pouvait, en aucun cas, considérer l'Algérie et le Sahara enga-

gés par la signature de la France.

Des informations font également état, d'une demande de prêt du gouvernement français à l'Allemagne Fédérale, le montant en serait de l'ordre de 85 milliards.

Les milieux financiers allemands ont vivement réagi à cette nouvelle. Leur position est nette, un prêt de ce genre ne pourrait être qu'une participation à la continuation de la guerre d'Algérie, véritable cause de la situation désastreuse des finances françaises. S'il se fait, ce prêt ne sera octroyé qu'avec des garanties de changement de la politique française en Algérie.

C'est ainsi que la position française vis-à-vis de ses partenaires de l'Alliance Atlantique et du Marché Commun est loin d'être aussi assurée que le Quai d'Orsay veut bien le prétendre.

Une certitude subsiste, les milieux financiers européens envisagent d'ores et déjà l'Afrique du Nord hors de la domination politique française. Dans ce domaine, les jeux sont joués.

Victor MALKA

« Démocratie »

Directeur : M. CHERKAOU
65, Bd Danton - Casablanca
Téléphone : 537-85 et la suite
Adr. Tél.: Démocratie Casablanca

ABONNEMENTS

1 an 1.500 fr.
6 mois 750 fr.
3 mois 400 fr.

C.C.P. Rabat 883-83

Imprimerie AMAL, 65, Bd Danton

LES SORCIERES DE SALEM

ou LE CRIME DES JUSTES

A Salem, dans le Massachusetts, au printemps de l'année 1692, il se passait d'étranges choses. Un beau matin, le Révérend Samuel Paris s'aperçut que la maladie de sa fille n'était qu'une maladie simulée, destinée à cacher les pratiques de sorcellerie auxquelles elle se livrait en compagnie de plusieurs autres jeunes filles de Salem. Tout cela n'aurait pas dépassé le stade de l'enfantilage, si une vieille paroissienne du Pasteur n'avait jugé utile de dénoncer l'arrivée du démon dans ce village bien tranquille. Si démon, il y avait, il ne pouvait venir qu'à la demande de quelqu'un et ce quelqu'un il fallait le découvrir. C'est dans ce sens que sous l'impulsion du Pasteur et de l'un de ses



Pour Abigail, faire mourir est un jeu comme un autre.

confrères appelé en renfort, le gouverneur de la Province décida la création d'un tribunal d'exception qui entama la chasse aux sorcières et sur l'accusation des jeunes filles de Salem, condamna et fit pendre un certain nombre de paisibles citoyens qui refusaient de plaider coupables pour la simple raison qu'ils étaient innocents.

Tout cela n'est guère l'apanage exclusif de la fin du dix-septième siècle. Nous connaissons aussi John Proctor, l'esprit fort de Salem qui entend s'opposer à l'injustice et qui finit par être pendu, car en 1692 comme aujourd'hui, la défense des innocents était un jeu dangereux où l'on risquait de laisser quelques plumes.

Dans cette histoire d'une autre époque, l'anachronisme ne transpire pas un seul instant. Sur, une adaptation de Jean Paul Sartre et de Raymond Rouleau, Claude Renoir a su plaquer des images d'une valeur exceptionnelle, élargissant le décor pour en faire autre chose qu'une toile de fond, mais plus exactement un contexte participant, austère comme le drame, puriste comme l'engrenage où se meuvent des personnages brinque-ballant de vérité, poussés vers l'inévitable erreur judiciaire qui leur coûtera la vie.

Extrait de la pièce d'Arthur Miller, (qui vient d'être condamné pour avoir refusé de répondre à la commission des activités anti-américaines) le film de Raymond Rouleau trouve, de par son origine créatrice, une curieuse résonance. La pièce de Miller fut montée à Paris au théâtre Sarah Bernhart en février 1954, à ce moment où la commission Mac-Carthy détraquait la chronique. Ce fut un triomphe. Paris piétina des semaines devant le théâtre qui joua à guichets fermés. Yves Montand, Simone Signoret et Nicole Courcel furent les

têtes d'affiche de la distribution.

De la pièce de 1954, qui fut adaptée par Marcel Aymé, il reste Montand et sa femme, tandis que Nicole Courcel a cédé la place à une nouvelle venue de l'écran Mylène Demangeot. Le cinéma français n'excelle guère dans la transposition du théâtre à l'écran, exception faite pour Cocteau. Pagnol et Guitry font du théâtre filmé, excellent sans doute, mais du théâtre tout de même. Il n'y a pas dans le cinéma français d'Orson Welles ou de Laurence Olivier qui puissent lui permettre d'aborder la redoutable épreuve du passage du décor au vivant ensemble du cadrage mouvant.

C'est là où les « Sorcières de Salem » font sans doute exception. Encore est-il que les images de Renoir qui font penser aux peintres flamands souffrent d'un esthétisme trop accentué. Le film est sobre, austère, probant. Raymond Rouleau n'a pas cherché à convaincre, il prouve sans passion, il démontre sans acrimonie. Voilà le plus accablant des témoignages que l'on ait jamais écrit ou plutôt filmé sur l'arbitraire et l'engrenage où des innocents sont entraînés vers la mort avec l'approbation des braves gens.

Certains auraient sans doute voulu, et ils l'ont écrit, que ce film soit mystique et non inspiré par une foi laïque. Mais son but est justement de démontrer comment une mystique mal comprise et accaparée par certains pour leur personnel profit, peut conduire à l'assassinat légal sans que personne n'y trouve à redire. Avant Salem, il y a eu Rouen où Jeanné d'Arc fut condamnée. Insensiblement on se met à songer à l'analogie existante entre la pièce de Miller et la Jeanne de Bernard Shaw. Jeanné comme Proctor, ne sont pas des êtres surhumains, des êtres de légende. Ils souffrent en leur chair et la peur est aussi leur lot. Leurs réactions sont celles de ceux qui savent marcher sur la crainte et leur dépassement est l'exemple et non la sainteté. Comme Jeanne, Proctor, se renie, il avoue être coupable pour sauver sa peau. Et puis soudain, parce que sa femme Elisabeth le laisse libre de son choix, il comprend que sa mort peut servir à sauver d'autres

innocents de par l'indignation qu'elle provoquera. Proctor choisit de mourir comme d'autres choisissent une opération chirurgicale, parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, parce que, vivre dans cet atmosphère irrespirable de dénonciation et d'injustice, lui paraît impossible. Cependant ce choix ne s'impose pas à lui de but en blanc. C'est un lent processus, qui va de l'indignation à la peur, puis de la peur au dépassement nécessaire. Mais tout cela est humain, valable, vrai, authentique. Proctor a peur, il le dit, il est lâche, il se juge, mais son amour des hommes est plus fort que sa peur, il tremble mais il se sacrifie. Jeanne aussi fut de cette trempe, elle avait peur des juges, peur de mourir. Seulement lorsqu'après l'abjuration, elle apprit qu'elle aurait à passer le reste de sa vie dans un cachot, elle choisit le bâcher de préférence à l'incarcération.

par Hafid JELLABI

Yves Montand est un Proctor remarquable, homme par toutes les fibres de sa chair, aussi bien dans sa passion coupable pour Abigail que dans la tentative de respect de la foi jurée à Elisabeth. Cette Elisabeth que Simone Signoret promène à bout de pellicule dans une vérité accablante pour ceux qui désespèrent encore de la droiture des hommes justes face à l'oppression.

Raymond Rouleau en Gouverneur détonne au milieu de cette distribution de premier ordre. Que Diabie, Arthur Miller n'est pas Molière et le Gouverneur Danforth n'est pas Tartuffe. Rouleau en fait un personnage ridiculement insupportable. C'est placer le débat à côté du sujet. Ce Gouverneur est un honnête homme lui aussi, différent de Proctor, sans doute mais honnête tout de même. Pourquoi rejeter sur lui la responsabilité entière des condamnations et des pendaisons ? En vérité c'est le système qui est condamnable. Le Gouverneur est condamnable d'approuver ce système, condamnable de l'appliquer et d'aider à son maintien, mais sans le système il ne pour-

rait pas y avoir de Danforth. Bourreau et victimes existent, créés, faits, fabriqués par le système. J'entends bien qu'il a fallu d'autres hommes pour découvrir la théorie avant son application, mais il n'en reste pas moins que reste va de soi et que la passivité a permis le triomphe d'une dictature de fait qui entend que l'on plaide coupable à ses tribunaux sous peine de se voir condamner. Raymond Rouleau est donc décevant et c'est dommage, pour le film qui en souffre, et pour lui qui fait souffrir le spectateur.

Reste le personnage d'Abigail. Abigail est cette petite hystérique amoureuse de John Proctor et qui entend le faire tomber dans ses filets. Le système se prête admirablement au jeu d'Abigail. La superstition qui tient lieu de religion, la peur des uns, les tribunaux d'exception des autres, forment une toile d'araignée où Abigail va jouer à faire tomber des têtes afin d'y dissimuler, la tête la plus importante, celle d'Elisabeth Proctor, la femme qu'elle déteste et hait. Sous un tissu de mensonges et de calomnies, Abigail va faire mourir parce que les juges la croit, elle, la coupable, pure de tout reproche. Dans ce rôle de petite fille perverse, Mylène Demangeot est loin de nous faire oublier la création de Nicole Courcel. Son jeu n'est pas mauvais en soi, mais sa diction dépasse la fiction, c'est regrettable car son remarquable physique lui permet dans les scènes muettes une bouleversante sincérité. Mylène Demangeot s'est vu attribuer un rôle au-dessus de ses capacités de comédienne. Elle devra travailler beaucoup pour atteindre la classe d'une Nicole Courcel qui fut une Abigail, étonnante de perversion et de sadisme intellectuel.

De tout cela il ressort que les « Sorcières de Salem » ont déplu à beaucoup. Les qualités que l'on veut bien trouver dans certains scénaristes à ce film, ne sont pas les principales. Les « Sorcières de Salem » sont un pavé dans la mare de ceux qui se reconnaissent au travers des juges et des Révérends. Les Proctor, quant à eux, en sortent réconfortés, car il y est éloquentement démontré que les sacrifices peuvent être payants. Les Proctor font peur et c'est tant mieux.

Depuis 1692, les sorcières ont quitté Salem, pour un remarquable tour du monde. Debout sur les rochers des rivages, les Proctors doivent être vigilants afin que n'abordent point sur leurs côtes, les gracieux navires aux voiles blanches qui portent en leurs flancs la cargaison lépreuse des doctrines qui veulent survivre par ie meurtre.

A Salem ou ailleurs il se trouvera toujours des Danforth et des Abigail, des Proctor et des Elisabeth. Que les derniers triomphent c'est toute la question.



A Salem, en 1692, il se passait d'étranges choses.